



La parité

dans la sphère économique
du Languedoc-Roussillon



Juillet 2011

*« Il y a urgence à recréer
un ministère des Droits de la femme »*
Yvette ROUDY,
députée honoraire et ancienne ministre (juin 2011)

*« Il est urgent de mettre en place
un ministère du Droit des femmes »,*
Laurence PARISOT,
présidente du MEDEF (mars 2011)

SOMMAIRE

<p>• PRÉFACE de Michèle Sabban Présidente de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) Vice-présidente de la Région Ile-de-France</p>	4
<p>• INTRODUCTION de Marion Rabier Doctorante, Équipe Enquêtes, Terrains, Théories du Centre Maurice Halbwachs (CMH - ETT) - ENS / EHESS / CNRS ATER à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne</p>	5
<p>• UN PANORAMA SANS PRÉCÉDENT SUR LA QUESTION DES FEMMES ET DES MANDATS ÉCONOMIQUES : Geneviève Tapié Présidente de l'Assemblée des femmes du Languedoc-Roussillon Présidente de l'Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon</p>	8
<p>• LES MANDATS ÉCONOMIQUES</p> <p>Le Conseil économique, social et environnemental du Languedoc-Roussillon</p> <ul style="list-style-type: none"> - La représentation des femmes dans l'Assemblée plénière - Le partage du pouvoir <p>Les Chambres de commerce et d'industrie en Languedoc-Roussillon</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la situation de référence - Le renouvellement de novembre/décembre 2010 : analyse comparative - Zoom sur la parité dans les Chambres de métiers et de l'artisanat et les Chambres d'agriculture du Languedoc-Roussillon 	11 11 11 15 19 19 23 29
<p>• LES JURIDICTIONS</p> <p>Les Tribunaux de commerce</p> <p>Les Conseils de prud'hommes</p> <p>Les Tribunaux des affaires de la Sécurité sociale</p>	33 33 35 40
<p>• LES AUTRES MANDATS RÉGIONAUX</p>	41
<p>• LA PART DES FEMMES DANS LES ENTREPRISES</p> <p>La part des femmes dans les entreprises innovantes du Languedoc-Roussillon</p> <p>La part des femmes dans les conseils d'administration et de surveillance des entreprises cotées du Languedoc-Roussillon</p>	43 43 44
<p>• CONCLUSION</p>	49
<p>• REMERCIEMENTS</p>	51

PRÉFACE

Michèle Sabban

Présidente de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE)
Vice-présidente de la Région Île-de-France

Un argumentaire pour avancer

Ce rapport de l'**Observatoire régional de la parité en Languedoc-Roussillon sur « La parité dans la sphère économique »** est doublement remarquable : d'abord, c'est un travail sans précédent, d'une grande solidité dans les informations rassemblées et les analyses produites ; ensuite, au delà de la fine connaissance de la situation des femmes dans les instances économiques et les entreprises cotées qu'il apporte, c'est **un outil pour l'action et plus particulièrement pour l'action politique**.

En fondant, au sein de l'Assemblée des Régions d'Europe (A.R.E.), l'« Observatoire du genre » et en accompagnant son déploiement en « Comité permanent pour l'égalité des chances », aujourd'hui présidé par Monica Carlsson, c'est une reconnaissance politique que je visais : celle de la juste place des femmes dans tous les lieux de l'activité humaine. C'est pourquoi j'avais inscrit parmi les priorités *« la réalisation d'une indépendance économique égale pour les femmes et pour les hommes »*.

Ce rapport est publié alors que l'objectif d'égalité d'accès des femmes à toutes les responsabilités économiques suscite des initiatives au sein de l'Union européenne comme dans plusieurs États. Ainsi, le Parlement européen doit examiner deux projets de résolution exigeant qu'une législation impose 30 % de femmes à des « postes de décision ». Ces textes prennent la question dans sa pleine dimension avec des mesures (garderies, allègements fiscaux pour les entreprises) pour permettre aux femmes de bien conduire vie professionnelle et vie familiale.

Dans le même mouvement, après l'Espagne qui a montré le chemin, la Belgique vient d'instaurer des quotas de femmes dans les conseils d'administration des entreprises : un tiers, dès 2012 pour les entreprises publiques, en 2017 pour les entreprises cotées. Avec une sanction à la clé : les avantages financiers des administrateurs seront suspendus jusqu'à ce que la composition du conseil soit conforme à la loi.

Bien sûr, en France, il faut poursuivre dans la voie ouverte par la loi du 28 janvier 2011, avec un quota de femmes, pour les sociétés cotées, porté à 20 % d'ici à 2014, puis à 40 %. Quand on porte un regard d'ensemble sur l'ensemble des responsabilités économiques et sociales, comme ce rapport le montre, on constate que **de considérables progrès doivent être accomplis**. Le rapport souligne ainsi qu'en Languedoc-Roussillon, **le poids des femmes dans les mandats politiques locaux est de près de 35 %, alors qu'il atteint à peine 20 % dans les mandats économiques**. Il y a donc des blocages qu'il faut identifier et desserrer : résistance des mentalités, insuffisance des textes et carences dans leur application, comme le montre le persistant fossé entre les objectifs des lois sur l'égalité professionnelle et la réalité quotidienne, telle que beaucoup de femmes la vivent. Il faut donc remercier Geneviève Tapié et l'Assemblée des femmes - Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon de leur très utile contribution au débat public et à l'élaboration de nouvelles politiques. Ce rapport consolide l'argumentaire pour avancer sur le chemin de l'égalité. Il donne davantage de sens encore à l'engagement des femmes et des hommes, de plus en plus nombreux, je l'espère, sur cette question majeure de notre société.

INTRODUCTION

Marion Rabier

Doctorante,

Équipe Enquêtes, Terrains, Théories du Centre Maurice Halbwachs (CMH - ETT)

ENS / EHESS / CNRS

ATER à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne

Une longue marche

Les dirigeantes d'entreprises sont peu nombreuses en France, quelle que soit la définition du groupe que l'on retienne. Elles représentent ainsi moins de 30 % de la catégorie socio-professionnelle 2 de l'INSEE (artisans, commerçants, chefs d'entreprise de plus de 10 salariés)¹, et leur présence est inversement proportionnelle à la taille de l'entreprise : elles représentent 18,8 % des dirigeants des entreprises de moins de 10 salariés, 14,5 % dans les entreprises de 10 à 199 salariés et 8 % dans les entreprises de 200 salariés et plus². Si l'on ne considère pas seulement le nombre de femmes chefs d'entreprises stricto sensu mais que l'on prend en compte les organes exécutifs ou les « emplois de direction »³ des grands groupes, les femmes occupent 15,3 % des sièges dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés du CAC 40 soit 91 des 634 sièges existants (2011)⁴.

Les femmes très minoritaires

Il semblerait cependant qu'elles adhèrent autant aux organisations professionnelles que leurs homologues masculins. Nous disposons de peu de données sur la question. Mais Bertrand Duchéneaut et Muriel Orhan estiment, en 1997, dans une enquête par questionnaire, que l'adhésion des femmes chefs d'entreprise serait comparable à celle des hommes : 48% des répondantes seraient adhérentes à une organisation professionnelle ou organisation proche du contexte professionnel⁵. Les femmes restent cependant très largement minoritaires dans les mandats patronaux, que ce soit dans les mandats « internes » (c'est-à-dire les postes à responsabilité dans l'organisation patronale) ou les mandats « externes » (mandats électifs ou non, dans les instances paritaires ou professionnelles).

Selon les déclarations des confédérations d'employeurs, en 2006⁶ :

- Le MEDEF, outre sa présidente élue en 2005, compte 7 femmes dans son Conseil exécutif sur 45 membres (17 %) ; une seule présidente territoriale.

¹ INSEE, Enquête Emploi, 2008.

² INSEE, *Regards sur la parité*, 2004.

³ « Le terme emplois de direction rassemble : les industriels, les présidents de conseil d'administration, les présidents-directeurs généraux, les administrateurs de sociétés, les administrateurs de groupe industriel, les chefs d'entreprise, les gérants de sociétés, les présidents de conseil de surveillance et les présidents de directoire. », INSEE Bretagne, *Dossier d'Octant*, (50), mars 2007, p. 79.

⁴ Leur nombre a augmenté de 44% entre 2009 et 2010, avec la mise sur agenda politique de la loi sur les quotas dans ces conseils.

⁵ B. Duchéneaut et M. Orhan, *Les femmes entrepreneurs en France, Percée des femmes dans un monde construit au masculin*, Paris, Seli Arslan, 2000, p. 211. Des différences apparaissent en revanche dans l'engagement politique : 4 % des femmes chefs d'entreprise exercent un mandat électoral politique (mandats municipaux en majorité) contre 8% de leurs homologues masculins.

⁶ Chiffres donnés par les confédérations, présentés dans N. Bourven, *La place des femmes dans les lieux de décision : Promouvoir la mixité* », Rapport du Conseil économique et social, 2007, p. 62 et sq.

- La CGPME dénombre 8,25 % de femmes dans les instances dirigeantes : 4 présidentes (sur 97) et 9 vice-présidentes de fédérations professionnelles ; 14 présidentes (sur 122) et 33 vice-présidentes (sur 376) de structures territoriales ; 99 femmes élues dans les conseils d'administration territoriaux (sur un total de 1 332 élus).

- L'UPA ne compte qu'une femme sur les 16 membres de son instance décisionnelle, le conseil national. Une femme, présidente de la commission des conjoints, siège également au Conseil national. Au sein de l'UPA, on note cependant des différences en fonction des confédérations : aucune femme dans les instances décisionnelles du bâtiment ; 5 % de femmes pour l'alimentation et 17,6 % pour les services (les femmes représentent 41 % des chefs d'entreprise dans l'artisanat des services)

- L'UNAPL est la confédération dont les instances sont les plus féminisées avec 24 % de présidentes de fédérations ; 19 % de femmes au bureau confédéral. Il faut noter que depuis sa création (1977), l'UNAPL a été présidée deux fois par une femme : une pharmacienne de 1995 à 1997 et une avocate de 2001 à 2004 (contre 7 présidences masculines).

En ce qui concerne les mandats « externes », l'association Femmes chefs d'entreprise (FCE), qui est la seule association féminine membre associé du MEDEF et qui promeut l'accès des femmes aux mandats professionnels, estime que les femmes occupent entre 5 et 7 % des mandats « externes » (chiffre invérifiable). Il ressort des entretiens que les femmes sont cantonnées aux « petits mandats » (les moins rémunérateurs et les moins prestigieux comme les prud'hommes) et aux mandats aux attributs « féminins » ou moins techniques (affaires sociales, affaires familiales...). Les arguments avancés pour expliquer cette sous-représentation sont ceux du « manque de vivier » c'est-à-dire à la fois le manque de candidatures féminines parce que trop peu nombreuses, ainsi que le « manque d'ambition » ou « l'autocensure » des femmes chefs d'entreprise. Ces arguments, semblables à ceux qui ont été analysés dans le cadre de l'accès des femmes aux responsabilités politiques, sont à relativiser fortement au regard des carrières des mandataires (inégale division du travail domestique, socialisations différentes...), et amènent à s'interroger sur les fonctionnements internes des organisations patronales dans l'attribution des mandats.

Un sujet de préoccupation des pouvoirs publics

Selon ces chiffres, il semble donc que les responsabilités dans le monde économique soient encore plus difficilement accessibles aux femmes que dans le monde politique. Pourtant, la sphère économique était « en avance » sur le politique jusqu'en 1945 : ainsi les commerçantes ont le droit de voter aux élections consulaires depuis 1898 ; les femmes sont devenues électrices en 1907 puis éligibles en 1908 aux prud'hommes. En 1922, c'est un sénateur de l'Hérault (circonscription de *Cette* - Sète), Mario Roustan, qui va porter la proposition de loi tendant à accorder l'éligibilité aux femmes dans les élections aux Chambres et aux Tribunaux de commerce. Au terme d'un vif débat, l'éligibilité leur est accordée en 1924 pour les CCI, mais repoussée pour les Tribunaux de commerce (elle est accordée en 1931). Si l'autorisation est donnée (relativement) précocement, l'entrée des premières élues dans les chambres de commerce est lente et tardive : en 1945 pour la première (Yvonne Foinant à la Chambre de Paris), en 1955 pour la seconde (Louise Varin, Nouméa), en 1964 pour la troisième (Claude Moity, Riom)⁷. Annie Chanut est la première femme à présider une CCI...en 1982.

⁷ R. Le Gall, « L'entrée des femmes dans les chambres de commerce et de l'industrie », *Revue d'histoire consulaire*, n° 31, juin 2007, p. 7.

Que les mandats résultent de l'élection ou d'une désignation, les femmes restent peu nombreuses à les exercer. C'est pourtant un sujet de préoccupation des pouvoirs publics onusiens et européens depuis 1975, et du législateur français depuis 1983. Ils considèrent en effet que l'accès des femmes aux responsabilités est une composante de l'égalité entre les sexes. Les lois paritaires (dans le champ politique) en 2000 ont ouvert une brèche pour envisager des mesures correctrices chiffrées. La question de quotas de dirigeantes est introduite en France en 2006, dans le cadre d'une loi sur l'égalité salariale : deux articles en effet proposaient que « les membres du conseil d'administration ou de surveillance [soient] nommés en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes. La proportion de représentants de chacun des deux sexes ne peut être supérieure à 80 % »⁸. La loi est adoptée, mais ces articles sont censurés par le Conseil constitutionnel au nom du principe d'égalité⁹. La loi constitutionnelle de 2008¹⁰, en modifiant l'article 1, prévoit que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ». Le législateur a adopté le principe de quotas de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises en janvier 2011. Le premier seuil (20 % de femmes) devra être atteint en 2014.

La marche reste donc longue pour parvenir à une plus grande présence de femmes aux postes à responsabilités dans le monde économique. Mais, au-delà des débats et des réflexions sur les quotas et les incitations, une première exigence passe par la nécessité de pouvoir réaliser un état des lieux précis de la présence des femmes dans les mandats économiques (pour mesurer la situation et évaluer des progressions éventuelles), à l'échelle régionale et nationale. Les initiatives comme ce présent rapport sont trop rares (pour ne pas dire uniques). Les organisations syndicales (d'employeurs et de salariés) et les instances paritaires devraient publier ces chiffres, un indispensable préalable à la prise en compte de ces questions.

⁸ Projet de loi relatif à l'égalité salariale du 23 février 2006, titre III, article 23, alinéa 2.

⁹ Décision n° 2006-533 DC du 16 mars 2006.

¹⁰ Loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la V^e République.

UN PANORAMA SANS PRÉCÉDENT SUR LA QUESTION DES FEMMES ET DES MANDATS ÉCONOMIQUES

Geneviève Tapié

Présidente de l'Assemblée des femmes du Languedoc-Roussillon
Présidente de l'Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon

La parité dans les responsabilités économiques et sociales, est un principe constitutionnel consacré

« *En 1971, témoigne Colette Kréder, ingénieure, directrice de l'École Polytechnique Féminine de 1979 à 1994, j'ai créé ma propre entreprise : la société Soredi, société de service dont l'activité principale était la rédaction de documentations techniques pour les armées (armée de terre principalement).*

J'étais une des premières femmes à cette époque créatrice d'entreprises. Rapidement la SOREDI est devenue une des sociétés leaders pour l'établissement de documents approvisionnement et maintenance des systèmes d'armes.

Cette présidence n'a pas été de tout repos : les banquiers ne faisait pas facilement confiance à une femme, les concurrents utilisaient tous les moyens pour déstabiliser l'entreprise ; paradoxalement, ce sont les clients militaires qui m'ont apporté leur soutien... ».

Selon Marie-Christine Oghly, présidente de l'Association mondiale des femmes chefs d'entreprise en France (FCE France), « 30 % des entreprises françaises sont aujourd'hui dirigées par des femmes entrepreneurs ». De son côté, l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, Service du Premier ministre (Paris) précise que « les femmes représentent 17,1 % des chefs d'entreprise de 10 salariés et plus ».

Depuis le 23 juillet 2008, la Constitution favorise en France « l'égal accès des femmes et des hommes **aux responsabilités professionnelles et sociales** ». Au début de l'année 2011, une loi a fixé un quota de représentation minimum des femmes au sein des conseils d'administration et de surveillance des grandes entreprises¹¹.

Dans ce contexte, ce rapport met en perspective **la place des femmes dans les mandats des entreprises, en tant que représentation active des femmes chef d'entreprise¹² dans l'édifice institutionnel**. Il s'inscrit dans la continuité de quatre études sur la représentation des femmes au cœur du pouvoir régional que l'Observatoire régional de

¹¹ Loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

¹² Notre étude cible en premier lieu les femmes chef d'entreprise définies comme étant celles inscrites au Registre du commerce. Les femmes chef d'exploitation agricole, les artisanes où celles exerçant des professions libérales seront considérées comme étant des femmes entrepreneurs.

la parité du Languedoc-Roussillon, animé par l'Assemblée des femmes du Languedoc-Roussillon, a réalisé entre novembre 2009 et avril 2011¹³.

Une centaine de mandats différents, répartis en trois grandes familles, les mandats économiques (chambres de commerce et d'industrie, Conseil Économique, Social et Environnemental...), les mandats sociaux (conseils des prud'hommes, comités techniques régionaux assurance maladie...), les mandats de la formation (comité régional de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi - COREF) ont été recensés et passés au crible de la parité. Devant l'ampleur du travail, notre étude a ciblé les plus marquants d'entre eux.

L'étude met aussi en perspective l'impact que pourra avoir la loi relative aux quotas, promulguée le 28 janvier 2011, sur les conseils d'administration et de surveillance des douze entreprises cotées présentes en Languedoc-Roussillon. Nous les avons préalablement recensées.

L'ensemble de ces résultats permet de produire une analyse de la place des femmes dans les instances de décision économique régionales. Ils nous permettent aussi d'apprécier le degré de prise en compte par les décideurs économiques et, ainsi, leur niveau de sensibilisation d'**un principe constitutionnel en vigueur depuis 2008, aussi impérieux que le suffrage universel et la séparation des pouvoirs : la parité dans les responsabilités professionnelles et sociales.**

En novembre 2008, la Région Languedoc-Roussillon, en signant la « *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale* »¹⁴, s'est tout particulièrement engagée à faire de la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision, tant un préalable de la société démocratique qu'une condition du développement régional.

En tant qu'élément de la politique régionale de l'égalité des chances, nos travaux s'inscrivent dans les objectifs prioritaires de cette politique publique.

Des chiffres inédits

En proposant pour la première fois en France un panorama précis sur la question des femmes et des mandats économiques, le Rapport de l'Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon « *La parité dans la sphère économique du Languedoc-Roussillon* » présente des **chiffres inédits**¹⁵.

Peu de données sont en effet disponibles aujourd'hui sur cette question.

¹³ « Les femmes dans la vie publique régionale. Radiographie de la parité en Languedoc-Roussillon », doc 87 pages, L'Assemblée des femmes - Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon, juillet 2009.

« Les femmes dans les Chambres de Commerce et d'Industrie du Languedoc-Roussillon. Des élues plus nombreuses que dans la France entière, malgré de larges progrès qui restent à accomplir », doc 20 pages, L'Assemblée des femmes - Observatoire de la parité du Languedoc-Roussillon, novembre 2010.

« Législatives 2012. Objectif : parité des élues. Proposition de méthode pour favoriser la représentation nationale », doc 40 pages, L'Assemblée des femmes - Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon, janvier 2011.

« Les femmes dans les conseils généraux du Languedoc-Roussillon, aujourd'hui après les élections cantonales, demain à la Région et au département avec la Réforme territoriale », doc 32 pages, L'Assemblée des femmes - Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon, avril 2011.

¹⁴ http://www.ccre.org/docs/banner_charter_fr.doc

¹⁵ « C'est un travail exceptionnel, des données inédites en France », selon Marion Rabier, doctorante en science politique à l'École Normale Supérieure, qui prépare justement une thèse sur les femmes chef d'entreprise. *L'Hérault du Jour*, 24 novembre 2010.

Pendant plus de dix mois, le manque criant de statistiques sexuées nous a astreint à une récolte de données fastidieuse et à des recherches difficiles. En raison de leur éparpillement, les données qui nous étaient nécessaires nous ont parfois contraint à collecter ces informations directement auprès des organismes que nous souhaitions évaluer. Il est particulièrement décevant de constater que certains d'entre eux semblaient peu disposés à collaborer avec notre étude, voire à en comprendre la nécessité.

Pas de temps à perdre pour les femmes

Au cours des enquêtes effectuées lors de l'élaboration de ce rapport le président-directeur général de l'une des entreprises du Languedoc-Roussillon, dont le conseil d'administration pourrait, conformément à la loi de janvier 2011 devoir comporter d'ici trois à six ans un minimum de 40 % de femmes nous fait connaître « *qu'il ne souhaitait pas perdre du temps avec cela* » !

Entretien avec l'auteure de l'enquête, avril 2011.

Geneviève Fraisse, philosophe française et historienne de la pensée féministe, se plait pourtant à rappeler « *qu'il n'y a pas d'égalité sans contrainte. Seul le chiffre de l'inégalité faisant preuve, seules les statistiques permettent la mesure de ce chiffre de l'inégalité* ».

Près de quarante ans après la promulgation de la Loi du 22 décembre 1972 relative à l'égalité de rémunération entre les hommes et femmes qui introduit en France le principe « *à travail égal, salaire égal* », les écarts de rémunération et de revenus demeurent ancrés dans les faits. Cela, parce qu'un important droit des femmes, comportant six lois sur l'égalité professionnelle, voté depuis 1983 reste toujours inappliqué.

Yvette Roudy, ancienne députée PS et première ministre des droits de la femme de 1981 à 1986, à l'origine de la première loi sur l'égalité professionnelle de 1983, a déclaré le 2 juin 2011¹⁶ : « *La loi sur la parité politique n'est pas respectée ; tous les partis politiques préfèrent payer des amendes que d'avoir des femmes dans leurs rangs (...). Je compte davantage sur les femmes du monde du travail pour faire bouger les choses. (...) Un ministère ne serait pas de trop. C'est même une urgence. Car, comme tous les chantiers abandonnés, si l'on ne fait pas attention, les mauvaises herbes reviennent par toutes sortes de chemins* ».

Quand égalité rime avec performance

Michel Ferrary économiste et professeur de management au CERAM à Sophia Antipolis, a étudié 42 grandes entreprises du CAC 40 et 3 autres non cotées à titre de comparaison sectorielle. Sa recherche a consisté à croiser le taux de féminisation global et celui de l'encadrement en 2007 avec l'évolution de cinq indicateurs portant sur la période 2002 -2006 : la croissance du chiffre d'affaires, la rentabilité, la productivité, la création d'emplois et la variation du cours de bourse. Sur les 42 entreprises de cet échantillon, 14 ont un taux de féminisation de l'encadrement de l'ordre de 35 %, avec des différences importantes de 8 % chez EADS à 57 % chez LVMH. Les résultats montrent que ces 14 entreprises ont connu en moyenne une croissance de leur chiffre d'affaires supérieure de 61 % aux autres entreprises, une rentabilité deux fois plus importante et une productivité supérieure de 34 %. Enfin cette étude constate que la création d'emplois est de 150 % supérieure dans le « groupe des 14 ».

D'autres enquêtes montrent que l'égalité des hommes et des femmes pourrait permettre aux États membres de l'Union européenne une augmentation de 15 à 40 % de leur PIB.

<http://www.femmes-emploi.fr> • <http://www.lesnouvellesnews.fr>

¹⁶ Le Parisien, 2 juin 2011 : « Il y a urgence à recréer un ministère », Yvette Roudy, ancienne ministre des Droits de la femme.

LES MANDATS ÉCONOMIQUES

I. Le Conseil économique, social et environnemental du Languedoc-Roussillon

Le Conseil économique social et environnemental régional (CESER) est une assemblée consultative représentant les « forces vives » de la région. En Languedoc-Roussillon, 90 membres désignés pour six ans rassemblent des représentants de 4 catégories socioprofessionnelles (collèges) :

- les entreprises et activités non salariées (35 % des sièges) ;
- les organisations syndicales de salariés (35 % des sièges) ;
- les organismes participant à la vie collective de la région (25 % des sièges) ;
- des personnalités qualifiées participant au développement régional (5 % des sièges).

Le CESER remplit une mission de consultation auprès des instances politiques de la région¹⁷.

A/ La représentation des femmes dans l'Assemblée plénière

Un quart de femmes siègent au CESER du Languedoc-Roussillon

Tableau n° 1 : composition sexuée du CESER du Languedoc-Roussillon - 1/04/ 2011

Composition	Total membres	Hommes	Femmes	% Femmes
Premier collège : activités non salariées	30	23	7	23,33 %
Deuxième collège : organisations syndicales	30	23	7	23,33 %
Troisième collège : organismes et associations	24	17	7	29,17 %
Quatrième collège : personnalités qualifiées	4	3	1	25,00 %
TOTAL	88	66	22	25,00 %

Sources : Arrêté préfectoral du 29 octobre 2007 mis à jour le 1/04/2011

Au 1^{er} avril 2011, un quart de femmes composent les effectifs du Conseil économique social et environnemental du Languedoc-Roussillon. Ces données correspondent à une photographie des effectifs de l'assemblée à la date du 1/04/2011, selon les sources fournies par le secrétariat de la présidence.

Un rapprochement de cette proportion de 25 % avec le pourcentage de 35,8 % de femmes élues au Conseil régional en 1998, donc en dehors de toute contrainte paritaire¹⁸,

¹⁷ <http://www.vie-publique.fr>

¹⁸ La première loi dite sur « la parité » a été promulguée le 6 juin 2000. Elle contraint les partis politiques à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes lors des scrutins de liste et prévoit une retenue sur la dotation financière des partis qui ne respecteront pas le principe de parité lors de la désignation des candidats pour les élections législatives.

permet d'apprécier le retard de la représentation féminine au sein de l'Assemblée consultative régionale et, ainsi, de mesurer l'impact très limité sur « les forces vives » régionales, du principe constitutionnel d'égal accès des hommes et des femmes aux responsabilités économiques et sociales.

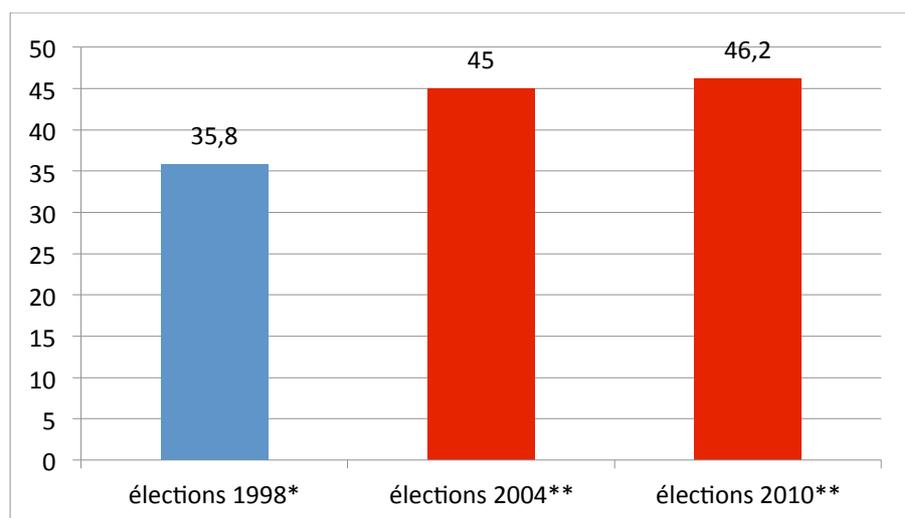
Pour mémoire, en 2007, l'Assemblée du CESER sortante dénombrait moins de 14 % de femmes parmi ses membres. Elle en comportait près de 15 % à la fin de 2008.

Deux révisions constitutionnelles en 1999 et en 2008

8 juillet 1999 : Les articles 3 et 4 de la Constitution de 1958 sont modifiés. Il est ajouté à l'art. 3 que la loi « favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives », et précisé dans l'art. 4 que « les partis et groupements politiques contribuent à la mise en œuvre de ce principe ».

23 juillet 2008 : La loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 modifie l'article 1er de la Constitution, désormais ainsi rédigé : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, **ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales** ».

Schéma n° 1 : Conseillères régionales élues en 1998, 2004 et 2010 - Région Languedoc-Roussillon



Sources : Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon

*Élection sans contrainte paritaire légale

** Élection avec contrainte légale.

Cinq organismes ou ensemble d'organismes disposaient des moyens d'instiller une meilleure dose de parité parmi leurs représentants

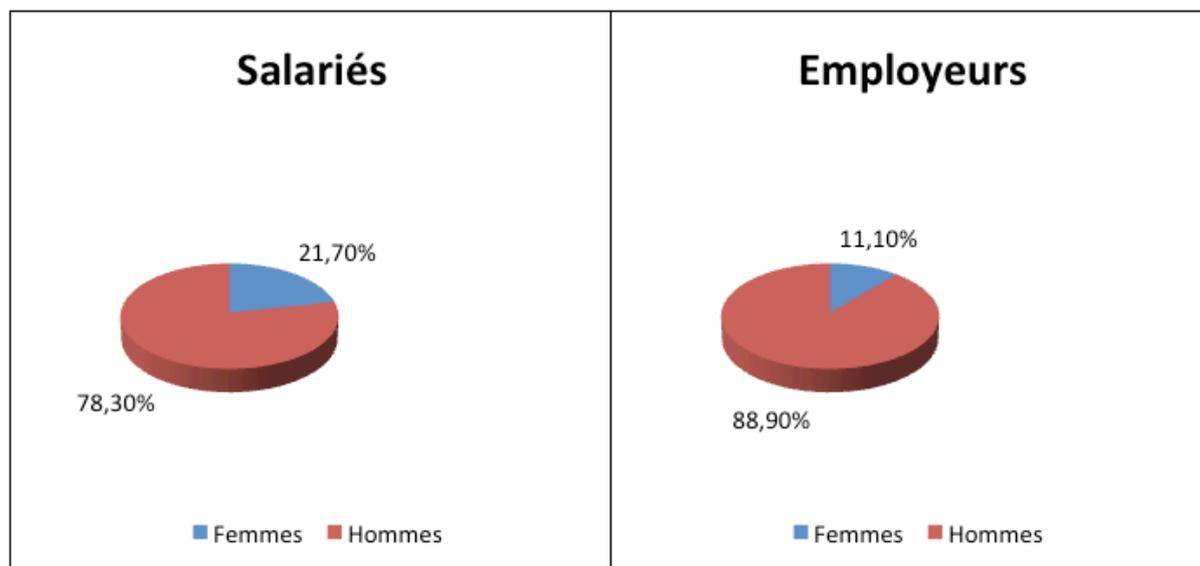
Sur les 44 organismes habilités à désigner les membres du CESER, 5 détiennent entre 4 et 10 sièges, c'est-à-dire un nombre suffisant de postes disponibles permettant d'instiller une dose de parité sur les listes de leurs représentants :

- le Comité régional CGT (10 sièges),
- l'Union régionale des Syndicats CFDT (7),
- le Comité régional CGT- FO (6),
- le MEDEF, la CGPME, la Fédération régionale du bâtiment, la Fédération régionale des travaux publics, la Chambre syndicale régionale des promoteurs constructeurs (5),
- la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie (4).

Avec 32 sièges, ces 5 groupes, qui forment à eux seuls près de 40 % de l'Assemblée, ont désigné 7 femmes :

- CFDT : 3 soit 42,85 % de leurs représentants,
- CGT : 2 soit 20 %,
- FO : 0 soit aucun de leurs représentants,
- CRCI : 1 soit 25 %,
- MEDEF/CGPME : 1 soit 20 %.

Schéma n° 2 : Répartition femmes/hommes dans les 5 organismes disposant entre 4 et 10 représentants au CESER.



Sources : CESER Languedoc-Roussillon - avril 2011

Il apparaît qu'au sein de leur collège respectif, les femmes sont plus nombreuses parmi les salariés que parmi les employeurs. Cela pourrait valider la tendance d'une meilleure prise en compte de la dimension de parité par les syndicats de salariés. Elle est toute relative, en raison notamment des résultats comparés de FO (aucune représentante) et de la CFDT (plus de 40% de représentantes).

La catégorie Chambre régionale de métiers et de l'artisanat, Union professionnelle artisanale régionale UPA, Chambre régionale d'agriculture désigne 9 représentants, dont une unique femme (Chambre de métiers). Ce qui situe la représentation féminine au dessous de 12 %.

Six des huit organismes qui ne disposent que deux représentants, soit 16 membres en tout, ont désigné 6 femmes, soit 37,5 % de leurs effectifs propres. Cela révèle une sensibilisation au réel partage des responsabilités. Il s'agit notamment :

- des chefs d'entreprises du secteur industriel et tertiaire supérieur (MEDEF/CGPME)
- de la FRSEA et du CRJA (agriculture)
- de l'UNAPL (Union nationale des professions libérales)
- de la Chambre régionale des professions libérales et des Ordres professionnels associés
- de l'Union régionale CFTC
- de la Mutualité, la Coopération, le Crédit mutuel, les Associations de production (CRES)

On peut regretter ici l'étonnante contre-performance de la section régionale de l'UNSA, deux hommes siègent en son nom au titre d'un syndicat de la fonction publique, dominé par les enseignants, une profession où les femmes sont largement les plus nombreuses.

La représentation du syndicat des cadres CGC exclut toute féminisation.

Enfin, 28 organismes ne dénombrent qu'un unique représentant dont 86 % sont des hommes.

Force est de constater que, dans cette dernière catégorie, les femmes - elles sont 4 - demeurent généralement cantonnées dans des secteurs *dits* féminins (parents d'élèves, droits des femmes, communication, notamment).

Le mauvais exemple du groupe des personnalités qualifiées

Le quatrième collègue est composé de 4 personnalités qualifiées choisies par le préfet de la Région Languedoc-Roussillon.

On aurait pu s'attendre du représentant de l'État qu'il favorise, en fonction des instructions ministérielles généralement données, une représentation équilibrée des hommes et des femmes parmi les 4 représentants concernés.

Le choix du préfet

« Quant au choix par le Préfet Cyril SCHOTT en octobre 2007 de quatre personnalités qualifiées dont une seule femme (de qualité puisqu'il s'agit de Joséphine Matamoros conservatrice du musée de Céret) pour siéger au CESER Languedoc-Roussillon il n'appelle pas d'autre commentaire que celui « *faites ce que je dis ne faites pas ce que je fais* ». Mieux encore, dans le précédent CESER il y avait deux personnalités qualifiées sur quatre qui étaient des femmes ».

Jean-Claude Albert, Directeur du CESER Languedoc-Roussillon jusqu'en mai 2011

Seule une femme ayant été nommée en 2007, on peut regretter qu'en matière de parité au Conseil économique, social et environnemental du Languedoc-Roussillon, les pouvoirs publics ne montrent pas l'exemple. Soulignons qu'au renouvellement de 2010 du CESE national, le Chef de l'État a nommé 20 femmes sur les 40 personnalités qualifiées qu'il était en droit de proposer¹⁹. Des directives ont été en même temps données aux organismes ayant plus de deux représentants pour veiller à respecter la parité.

¹⁹ Décret du 28 octobre 2010 portant nomination au Conseil économique, social et environnemental. JORF n° 0252 du 29 octobre 2010, page 19460, texte n° 51. [http:// www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

B/ Le partage du pouvoir

Davantage de femmes siègent dans l'exécutif qu'au sein de l'Assemblée plénière

Le bureau du Conseil économique social et environnemental du Languedoc-Roussillon compte 38 membres dont 28 hommes et 10 femmes, soit pour celles-ci une proportion de 26,32 % qui dépasse de près d'un point et demi leur représentation dans l'Assemblée.

Les membres du bureau formant l'exécutif autour du président sont répartis dans trois collèges : en haut de la hiérarchie les vice-présidents délégués (13), suivis des vice-présidents (12), puis les secrétaires à l'échelon inférieur (12). Au total, 6 femmes figurent parmi les vice-présidents dont 4 occupent un poste de vice-président délégué représentant près de 31 % de l'effectif de ce collège qui concentre au cœur de l'exécutif l'essentiel des pouvoirs de décision ainsi que les ressources (les indemnités) qui les accompagnent.

Les recherches ont démontré que le seuil pour permettre à un groupe de peser au sein d'une assemblée se situait à 30 %. Au regard de ce chiffre, le résultat (31 % de femmes dans l'exécutif), que confirme la nomination de 33,33 % de femmes parmi les secrétaires, pourrait être encourageant. Mais on doit constater un l'effritement de ce seuil critique dans le groupe des vice-présidents non « délégués » où l'on ne retrouve plus que 16,66 % de femmes.

Quoiqu'il en soit ces chiffres pris dans leur globalité, même s'ils méritent d'être nuancés, traduisent un volontarisme pour féminiser la prise de responsabilité.

Tableau n° 2 : composition sexuée de l'exécutif du CESER du Languedoc-Roussillon selon origine des représentants - 1/04/2011

Composition	Bureau				Vice-présidents			
	total	H	F	% F	total	H	F	% F
Premier collège : activités non salariées	13	10	3	23,08	8	7	1	12,50
Deuxième collège : organisations syndicales	14	12	2	14,29	9	8	1	11,11
Troisième collège : organismes et associations	10	6	4	40,00	6	3	3	50,00
Quatrième collège : personnalités qualifiées	1	0	1	100,00	1	0	1	100,00
TOTAL	38	28	10	26,32	24	18	6	25,00

Sources : CESER Languedoc-Roussillon, secrétariat CESER, renouvellement assemblée, 13/07/2010

L'origine des délégations de responsabilité aux femmes

Les chiffres présentés dans le tableau ci-dessus sont ceux fournis par le CESER Languedoc-Roussillon à la date du 13 juillet 2010.

Ils témoignent d'une avance des employeurs (Premier collège : activités non salariée) sur les salariés (Deuxième collège : activités syndicales) dans la féminisation du bureau. On

constate en même temps un écart moins important entre les deux collèges quant au nombre de vice-présidentes issues de leurs rangs respectifs (Cf. schéma n° 3).

L'effort des troisième et quatrième collèges (associations et personnalités) pour tendre à une représentation équilibrée des hommes et des femmes est à souligner.

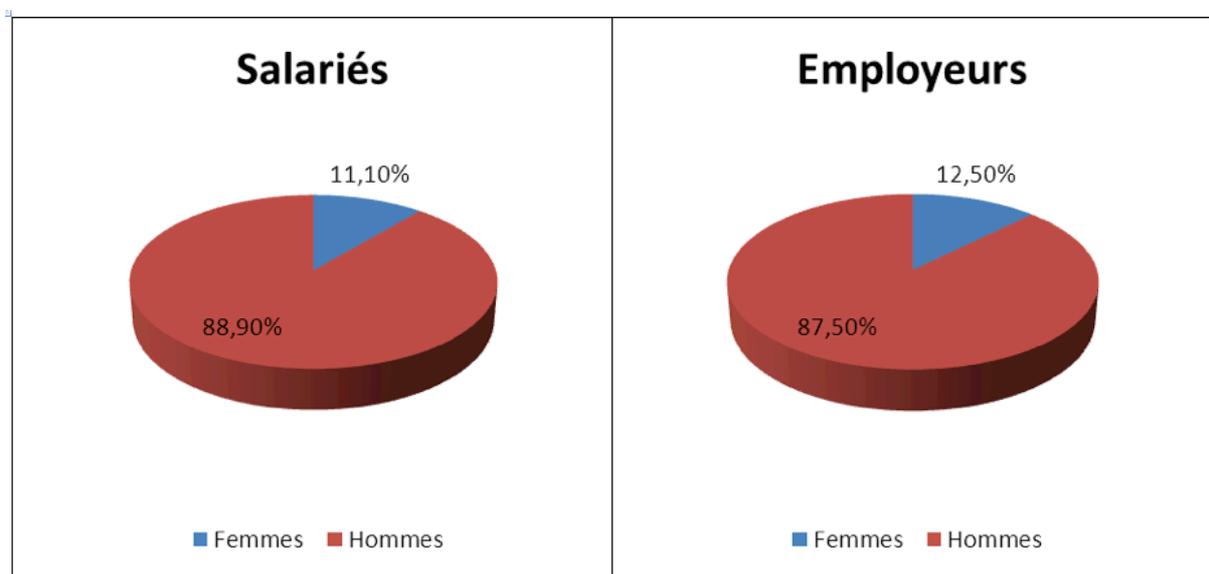
Cette tendance conforte l'idée d'un souci de féminisation au plus haut niveau de décision du Conseil économique, social et environnemental du Languedoc-Roussillon.

Pour mémoire, l'Assemblée délibérative régionale, soumise à parité légale pour la composition de son exécutif, a élu près de 54 % de vice-présidentes à l'issue des élections régionales de mars 2010. La loi du 31 janvier 2007, qui introduit une obligation de parité dans les exécutifs régionaux, a permis de combler un déficit de représentation des vice-présidentes aux élections précédentes de mars 2004 : la part des femmes dans l'exécutif régional du Languedoc-Roussillon représentait 26,6 % contre 37,3 % au niveau national.

Ce constat nous conduit à nuancer l'analyse des efforts de l'Assemblée consultative qui, peinant encore à se hisser au niveau du Conseil régional, apporte, si besoin est, la preuve « qu'il n'y a pas d'égalité sans contrainte ».

Le CESER Languedoc-Roussillon assure pourtant « œuvrer pour la parité ».

Schéma n° 3 : répartition femmes/hommes dans les premier et deuxième collèges (employeurs/salariés) composant l'exécutif au CESER



Sources : CESER Languedoc-Roussillon, secrétariat CESER, renouvellement assemblée, 13/07/2010

La première femme

« La première (et unique pendant 5 ou 6 ans) femme qui a siégé à partir de 1975 au sein du Comité (c'est comme ça que s'appelait cette assemblée à l'époque) Économique et Social régional s'appelait **Louise ROLLET AGUILLOU**. Elle y siégeait en qualité de représentante de l'Union Régionale CGC. Cette petite dame blonde enjouée, toujours élégamment vêtue, qui roulait elle même ses cigarettes, exerçait les fonctions de médecin du travail dans le Département de l'Aude et a, me semble-t-il, présidé la Ligue contre le cancer dans ce même département ».

Jean-Claude Albert, Directeur du CESER Languedoc-Roussillon jusqu'en mai 2011

L'absence de communication sur l'objectif de parité

Le CESER Languedoc-Roussillon est doté d'une section Communication²⁰.

Il s'agit d'un groupe de personnalités n'appartenant pas au Conseil économique social et environnemental, nommées par le Préfet, qui sont appelées à y siéger en tant que membre des sections créées au sein de cette assemblée.

La section Communication, présidée par un vice-président délégué, est riche de 10 membres et comporte un peu plus d'un tiers de femmes.

En dépit de la corrélation mise en évidence dans plusieurs études entre une représentation équilibrée hommes femmes dans les organismes de décision et leurs performances, il semble qu'aucune initiative n'ait été prise par cette section pour améliorer, non seulement l'objectif de parité au sein du CESER, mais aussi pour promouvoir l'intérêt de la participation des femmes au développement régional.

Ce manque de perspective de promotion se retrouve au sein d'une deuxième section « Conjoncture » où la représentation féminine se résume à 10 % des effectifs.

Au plan national : de 9,5 % à 30,1 %

« Pour ce qui est de la présence des femmes dans les autres CESER, on peut noter que c'est **en Région Poitou-Charentes que le pourcentage de femmes au sein du CESER est le plus faible (9,5%)** et en **Pays de Loire qu'il est le plus élevé (30,1%)** ; **le CESER Languedoc-Roussillon se situe au troisième rang des régions françaises** (après Pays de Loire et Lorraine).

A souligner également au niveau national que le nombre de femmes siégeant dans les CESER au titre des organisations syndicales de salariés est trois fois plus important que celui des femmes siégeant dans le collège des entreprises (alors que le nombre global de membres du CESER dans chacun de ces deux collèges est identique). La féminisation du monde entrepreneurial a encore quelques marges de progression ».

Jean-Claude Albert, Directeur du CESER Languedoc-Roussillon jusqu'en mai 2011

²⁰ Arrêté du Préfet de la Région Languedoc-Roussillon n° 100159 du 23 mars 2008.

L'intégration de la dimension environnementale dans la composition des Conseils économiques, sociaux et environnementaux

A la suite du « Grenelle de l'environnement », une réforme du Conseil économique et social (CES) a été engagée afin, en particulier, d'intégrer la dimension environnementale dans les compétences et les membres de cette institution.

La Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 décline dans l'objectif d'une nouvelle « gouvernance écologique » la réforme en France du CESE et dans les régions du CESER. Des associations environnementales représentatives sont désignées pour participer au dialogue institutionnel.

La composition du CESER Languedoc-Roussillon est augmentée de cinq nouveaux membres, tous de sexe masculin, nommés par les pouvoirs publics sur les bases de leur qualification et leur expertise dans le champ de l'environnement. Le manque de femmes dans les associations œuvrant pour l'environnement était-il donc si criant ?

Parole... de préfet

La liste publiée vers le 10 mai 2011 résume le choix du Préfet de la Région Languedoc-Roussillon à 5 personnalités masculines. On sait peu de choses tant sur le processus de nomination, que sur les critères qui ont présidés à la sélection des 5 nouveaux membres. Pourtant, des femmes figuraient dans la vingtaine de candidatures reçues.

Enquête de l'Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon, mai 2011.

Il convient donc de réexaminer à la lumière de cette décision pour le moins surprenante le taux de féminisation de l'Assemblée qui chute de deux points.

Tableau n° 3 : composition sexuée du CESER du Languedoc-Roussillon au 10/05/ 2011

Composition	Total membres	Hommes	Femmes	% Femmes
Premier collège : activités non salariées	30	23	7	23,33 %
Deuxième collège : organisations syndicales	30	23	7	23,33 %
Troisième collège : organismes et associations	24	17	7	29,17 %
Quatrième collège : personnalités qualifiées	9	8	1	9 %
TOTAL	93	71	22	23,65 %

Sources : Enquête Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon, mai 2011.

Ce recul de la représentation des femmes conduit à porter un regard très critique sur l'attitude des pouvoirs publics, face au peu de motivation dans la mise en œuvre d'une politique publique dont il semblent s'être en l'occurrence peu soucieux. Ce retour en arrière mérite d'être apprécié avec sévérité.

II. Les Chambres de Commerce et d'industrie en Languedoc-Roussillon

À l'automne 2010 l'Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon animé par l'Assemblée des femmes, a évalué le poids de la représentation des femmes dans les 8 CCI locales de la Région élues en 2004. Les résultats des élections consulaires ont été passés au crible de la parité²¹. À partir de cette situation de référence, il nous est possible, par effet de comparaison, de mesurer aujourd'hui si des progrès ont été accomplis à l'issue du renouvellement de novembre-décembre 2010.

A/ Analyse de la situation de référence

Tableau n° 4 : bilan d'ensemble de la parité en Languedoc-Roussillon, permettant une comparaison nationale - élections 2004

Chambres de Commerce et d'Industrie locales	Élu(e)s				Président			Bureau			
		H	F	%F	H	F	%F	total	H	F	%F
CCI Carcassonne	29	24	5	17,2	1	0	0	8	7	1	12,5
CCI Narbonne	45	35	10	22,2	1	0	0	9	8	1	11,1
<i>Total AUDE</i>	74	59	15	20,3	2	0	0	17	15	2	11,8
CCI Ales	31	28	3	9,7	1	0	0	8	7	1	12,5
CCI Nîmes	40	37	3	7,5	1	0	0	8	7	1	12,5
<i>Total GARD</i>	71	65	6	8,5	2	0	0	16	14	1	12,5
CCI Béziers	27	22	5	18,5	1	0	0	7	7	0	0,0
CCI Montpellier	50	45	5	10,0	1	0	0	13	12	1	7,7
CCI Sète (tutelle)	nc	nc	nc		nc	nc		nc	nc	nc	
<i>Total HERAULT</i>	77	67	10	13,0	2	0	0	20	19	1	5,0
CCI Mende Lozère	19	14	5	26,3	1	0	0	7	4	3	42,9
CCI Perpignan PO	31	25	6	19,4	1	0	0	8	7	1	12,5
Total Languedoc-Roussillon	220	161	34	15,5	8	0	0	60	52	8	13,3
Total France entière	5150	4721	429	8,3	155	6	3,7	1382	1253	129	9,3

Sources : Chambres de Commerce et d'Industrie- APCI

²¹ « La parité dans la sphère économique. Les femmes dans les Chambres de Commerce et d'Industrie du Languedoc-Roussillon. Des élues plus nombreuses que dans la France entière, malgré de larges progrès à accomplir », doc 20 pages, L'Assemblée des femmes - Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon, novembre 2011.

Languedoc-Roussillon et France : bilan d'ensemble

Globalement, au lendemain du renouvellement de 2004, le Languedoc-Roussillon était en avance par rapport aux résultats de la France entière, tant sur la proportion d'élues (15,5 % dans l'ensemble des CCI locales contre, 8,3% dans la France entière), que sur le pourcentage de femmes siégeant dans les Bureaux (13,3 % contre 9,3 % dans la France entière).

Ces résultats avaient été jugés intéressants, tout en étant placés très en deçà du seuil de la parité (50 %). Il avait été aussi observé aussi qu'aucune femme n'occupait le fauteuil de président dans les 8 CCI locales concernées ; 6 femmes étaient alors présidentes de CCI en France, contre 149 hommes ; elles représentent 3,7 % des effectifs.

En 2004, l'élection dans les Chambres de Commerce et d'Industrie n'était pas soumise à parité légale. La rareté des élues pouvaient s'expliquer par l'absence de toute contrainte paritaire qu'un manque évident de volontarisme aurait conforté.

Selon des données concernant la mandature 2001/2004, communiquées par la Préfecture de la Région Languedoc-Roussillon en 2003, la part des femmes dans les CCI de l'Hérault plafonnait à 12,69 %.

Pour la mandature 2004/2010, on constatait une progression sensible (supérieure à 15 %) de la représentation féminine de la CCI de Béziers (18,5 % de femmes contre 3,3 % pour la mandature précédente) et une régression de plus de deux points des élues à la CCI de Montpellier (10 % contre 12,12 % au cours de la mandature précédente)²².

La moyenne nationale de femmes élues aux chambres de commerce et d'industrie oscillait à cette époque autour de 10 %.

À l'occasion des débats parlementaires sur la Loi du 23 juillet 2010²³ relative aux réseaux consulaires, la rapporteure à l'Assemblée nationale, Catherine Vautrin, députée (UMP) de la Marne, avait estimé qu'il fallait faire preuve de « *volontarisme à l'égard des chambres de commerce et d'industrie* ».

Tout en souhaitant le maintien du mode de scrutin en vigueur, (qui permet le respect du principe d'une représentation des candidats aux chambres de commerce et d'industrie par catégories et sous-catégories), plutôt qu'un scrutin de liste ouvrant la possibilité de mettre en œuvre la parité hommes/femmes, la rapporteure, ancienne Ministre déléguée à la parité (2005 /2007), avait proposé un amendement « *tendant à instaurer un système où le nom de chaque candidat qui se présentera devra être assorti de celui d'un suppléant de sexe opposé* ».

Sans préjuger de l'efficacité très relative de ce dispositif expérimenté en 2008²⁴ pour les Conseils généraux et qui a donné des résultats très décevants (87 % des élus titulaires

²² Cf. Actes du Colloque de l'Assemblée des Femmes du Languedoc-Roussillon « Développement régional. La force des femmes au service du tourisme en Languedoc-Roussillon », Base de plein air du Salagou, Clermont-Ferrand, 27 septembre 2003 – page 17.

²³ Loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services publiée au Journal Officiel du 24 juillet 2010 [sur le site Légifrance].

²⁴ La loi du 31 janvier 2007 contraint les candidat(e)s aux élections cantonales à se présenter au côté d'un/e suppléant(e) de l'autre sexe. Au renouvellement de 2008, sur la moitié des 186 sièges à pourvoir dans la région, les femmes représentaient 93 % des suppléantes.

étaient des hommes au renouvellement cantonal de 2008), la proposition de M^{me} Vautrin à sa majorité représentait néanmoins un pas en avant.

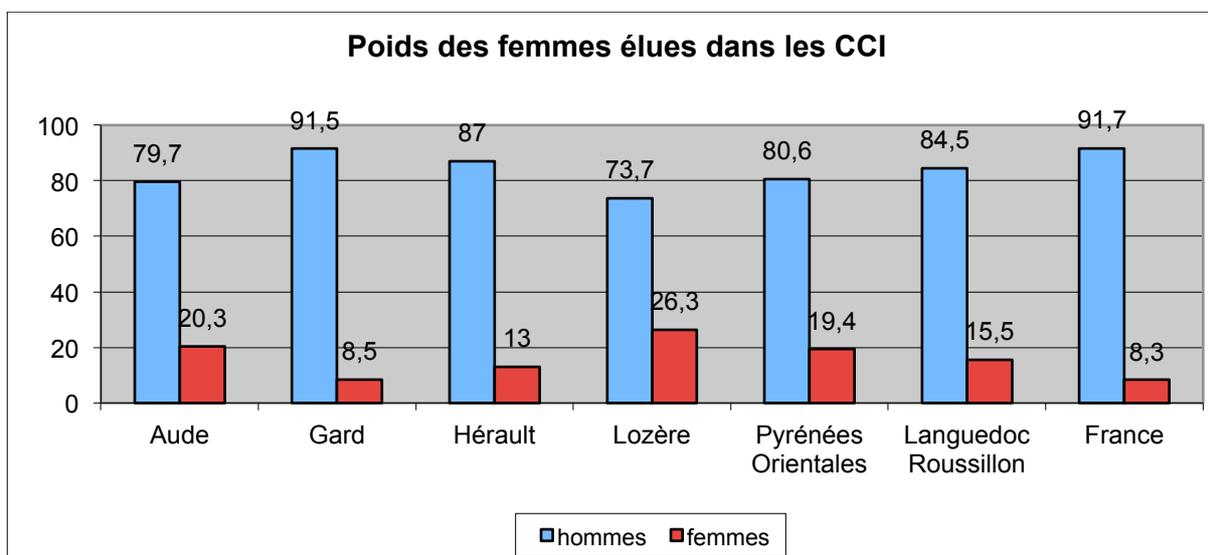
Ce pas de fourmi a été refusé par l'Assemblée. La majorité parlementaire en repoussant massivement cet amendement a enterré tout espoir de parité légale dans les chambres de commerce et d'industrie.

Ceci en dépit d'une volonté qui a conduit l'Assemblée nationale à discuter et à adopter en janvier 2011, une proposition de loi relative « à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle »²⁵.

Les disparités départementales

Les élu(e)s dans l'Assemblée

Schéma n° 4 : proportion de femmes et d'hommes élus en 2004 dans les 8 CCI locales des départements du Languedoc-Roussillon



Sources : CCI et Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon (octobre 2010)

Dans tous les départements, le pourcentage de femmes élues ne dépassait pas le « seuil de visibilité » des femmes dans une assemblée, fixé à 30 % par un corpus de recherche important²⁶.

Mais, au classement général, la Lozère était en tête avec 26,3 % d'élues, suivie de l'Aude avec 20,3 %.

Le Gard (8,5 %), qui affichait un chiffre à peine supérieur à celui donné pour la France entière, ne confirmait pas l'avance des autres départements sur le score national.

²⁵ Proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, n° 223, déposée le 21 janvier 2010

²⁶ Cf. notamment la Recommandation du Conseil, de l'Union européenne, de la Commission européenne et du Parlement européen aux États membres du 2 décembre 1996.

Les raisons pouvaient certainement être recherchées dans la structure économique des départements.

Le mode de scrutin permet de refléter, dans le ressort de chaque CCI locale, le poids des trois collèges (commerce, service, industrie) représentés dans la constitution des listes.

La proportion de femmes, qui peut s'avérer parfois complexe à trouver dans les branches du secteur de l'industrie, nous avait conduit à relativiser le retard du département du Gard, notamment celui constaté dans le ressort de la CCI la plus industrialisée de la région, la CCI d'Alès (9,7 %) où, néanmoins, l'unique vice-présidente, **Huguette Coudène**, l'était au titre du secteur Industrie. Ce qui témoignait pour le moins d'une sensibilité des leaders économiques à la dimension de parité.

A contrario, l'avance de la Lozère, (26,3 % d'élues) trouvait à notre sens ses raisons dans une surreprésentation des femmes au sein du collège Commerce (4 femmes sur 7, représentant plus de 57 % des effectifs). Et peut-être aussi, comme le constatait alors **Dominique Aulas**, militante associative à La Canourgue²⁷, parce que « *on est si peu nombreux dans le département, qu'on a besoin de tout le monde !* ».

A mi-chemin des deux, dans l'Aude (20,3 % d'élues), la CCI de Carcassonne confirmait la tendance par la désignation d'une vice-présidente toujours issue du Commerce, **Christine Pujol**, hôtelière, mais dont la primo-élection remonte à 1986.

Selon M^{me} Pujol²⁸, bien que la proportion des créatrices d'entreprise « *soit passée de 18 à 30 % en 25 ans* », elles demeurent « *minoritaires dans la sphère économique* », notamment en raison des inscriptions au Registre du commerce faites majoritairement « *au nom du conjoint ou du mari* », lorsque les deux exploitent ensemble la même affaire.

La faible représentation des femmes chefs d'entreprise au sein des organisations professionnelle qui a pu être constatée est lourde de conséquence au niveau financier et institutionnel. En 1998, le taux de refus de dossiers par les banques était de 33 % supérieur pour les femmes.

Les membres des Bureaux

Sauf dans le Gard, où les femmes étaient mieux représentées dans les exécutifs que dans les assemblées élues, on observait partout ailleurs un léger fléchissement du pourcentage de femmes à l'échelon supérieur, le Bureau de la Chambre.

Mais, seul l'Hérault, le département le plus touché par cet effondrement (5 % d'élues au Bureau pour 13 % de femmes dans l'assemblée), affichait un score inférieur à la moyenne nationale.

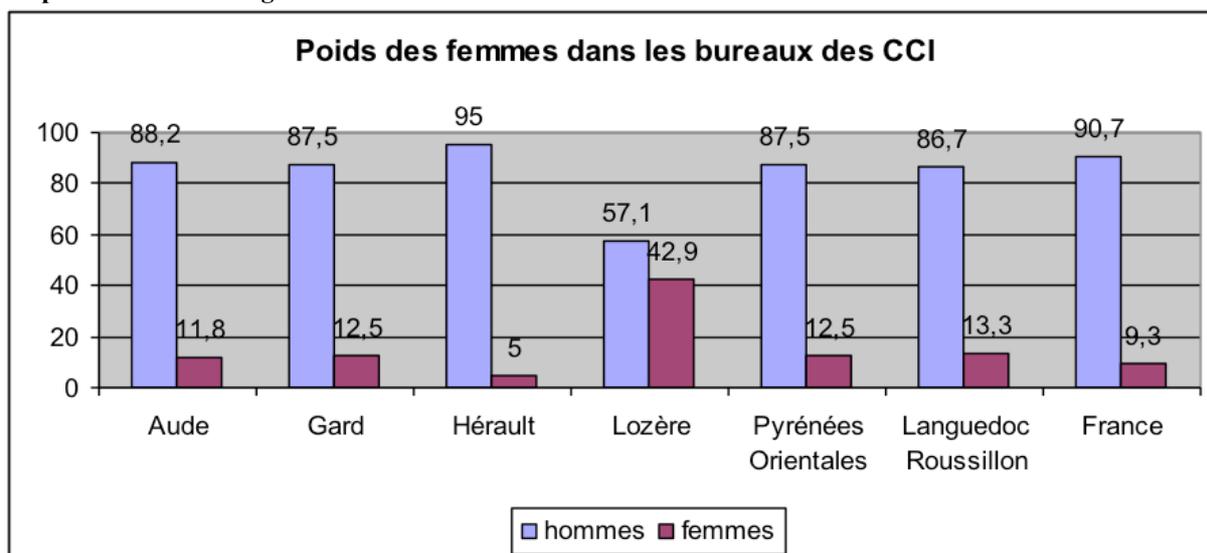
La CCI de Béziers ne comportait aucune femme dans son exécutif.

La Lozère conservait son avance.

²⁷ Entretien du 28 octobre 2010 à Montpellier.

²⁸ Entretien du 27 septembre 2010 à Carcassonne.

Schéma n° 5 : proportion de femmes et d'hommes élus en 2004 dans les Bureaux des 8 CCI locales des départements du Languedoc-Roussillon



Sources : CCI et Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon (octobre 2010)

B/ Le renouvellement de novembre/décembre 2010 : analyse comparative

Les élu(e)s dans l'Assemblée

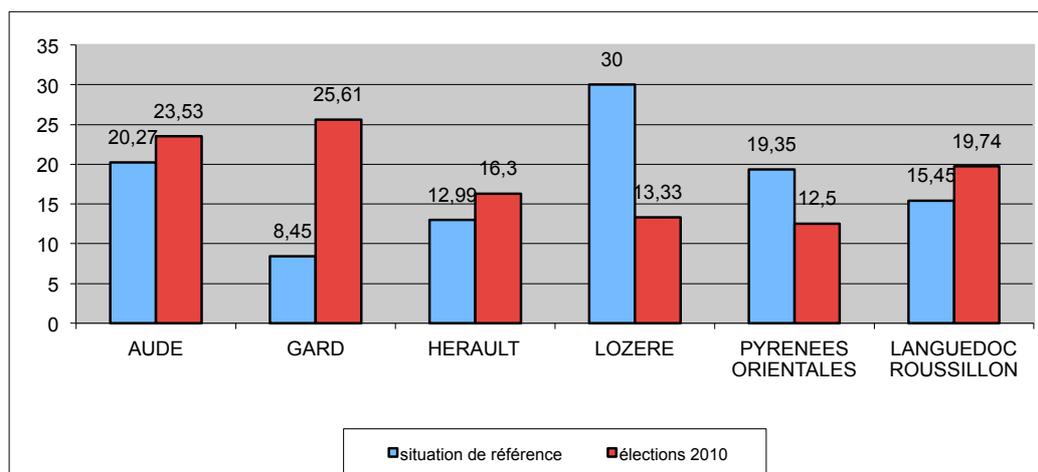
Tableau n° 5 : analyse comparative de la composition sexuée des CCI locales du Languedoc-Roussillon entre les deux dernières élections

Départements	Élu(e)s situation de référence (2004)				Élu(e)s 2010				Progression/ régression
	Total	H	F	%F	total	H	F	%F	
CCI Carcassonne	29	24	5	17,24	36	29	7	19,44	2,20 %
CCI Narbonne	45	35	10	22,22	32	23	9	28,13	5,90 %
Tot. CCI AUDE	74	59	15	20,27	68	52	16	23,53	3,26 %
CCI Ales	31	28	3	9,68	32	23	9	28,13	18,45 %
CCI Nîmes	40	37	3	7,50	50	38	12	24,00	16,50 %
Tot. CCI Gard	71	65	6	8,45	82	61	21	25,61	17,16 %
CCI Béziers	27	22	5	18,52	30	26	4	13,33	-5,19 %
CCI Montpellier	50	45	5	10,00	50	41	9	18,00	8,00 %
CCI Sète (tutelle)					12	10	2	16,67	-
Tot. CCI Hérault	77	67	10	12,99	92	77	15	16,30	3,32 %
CCI Mende Lozère	19	14	5	26,32	30	26	4	13,33	-12,98 %
CCI Perpignan PO	31	25	6	19,35	32	28	4	12,50	-6,85 %
Tot. Languedoc-Roussillon	220	161	34	15,45	304	244	60	19,74	4,28 %

Sources : CCI T du Languedoc-Roussillon

Globalement, avec 19,74 % d'élues en Languedoc-Roussillon contre 14,8 % dans la France entière, notre région conserve l'avance constatée en 2004. Mais entre les deux élections, la proportion de femmes élues dans les assemblées entre 2004 et 2010 ne progresse que de **4,28 %**. A ce rythme, on peut considérer qu'il faudra quarante ans, donc plus de cinq mandats pour obtenir la parité ... à l'horizon 2050.

Schéma n° 6 : proportion de femmes élues dans les Assemblées des CCIT en 2010



Sources : CCI et Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon (janvier 2011)

Dans presque tous les départements, les avancées constatées en 2004 se tassent ; le taux de représentation des femmes ne dépasse nulle part le seuil critique de 30 % ; la Lozère affiche, avec les Pyrénées-Orientales, la plus forte régression.

Le Gard, par contre, triple par rapport à 2004 son taux de représentation féminine.

Le triplement du taux de représentation des femmes dans le Gard entre 2004 et 2010

CCIT	Élections 2004				Élections 2010				Progression
CCI Ales	31	28	3	9,68	32	23	9	28,13	+ 18,45 %
CCI Nîmes	40	37	3	7,50	50	38	12	24,00	+ 16,50 %
Total CCIT du Gard	71	65	6	8,45	82	61	21	25,61	+ 17,16 %

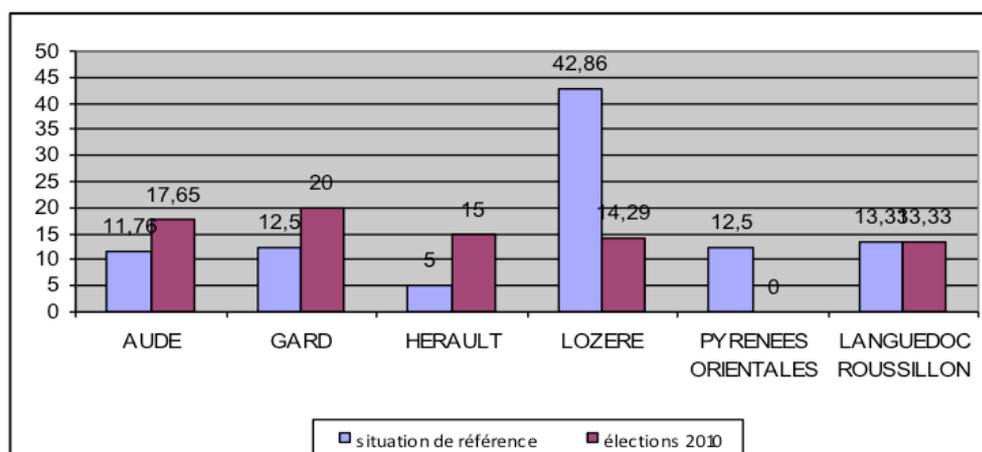
Les membres des Bureaux

Tableau n° 6 : analyse comparative de la composition sexuée des Bureaux CCI locales du Languedoc-Roussillon entre les deux dernières élections

Départements	Bureau situation de référence				Bureau 2010				Progression/régression
	Total	H	F	%F	Total	H	F	%F	
CCI Carcassonne	8	7	1	12,50	9	7	2	22,22	9,72 %
CCI Narbonne	9	8	1	11,11	8	7	1	12,50	1,39 %
Tot. CCI AUDE	17	15	2	11,76	17	14	3	17,65	5,88 %
CCI Ales	8	7	1	12,50	7	6	1	14,29	1,79 %
CCI Nîmes	8	7	1	12,50	8	6	2	25,00	12,50 %
Tot CCI Gard	16	14	2	12,50	15	12	3	20,00	7,50 %
CCI Béziers	7	7	0	0,00	7	7	0	0,00	0,00
CCI Montpellier	13	12	1	7,69	7	5	2	28,57	20,88 %
CCI Sète (tutelle)					6	5	1	16,67	-
Tot CCI Hérault	20	19	1	5,00	20	17	3	15,00	10,00 %
CCI Mende Lozère	7	4	3	42,86	7	6	1	14,29	-28,57 %
CCI Perpignan PO	8	7	1	12,50	8	8	0	0,00	-12,50 %
Tot. Languedoc-Roussillon	60	52	8	13,33	60	52	8	13,33	0,00

Sources : CCI T du Languedoc-Roussillon.

Schéma n° 7 : proportion de femmes élues dans les Bureaux



Sources : CCI et Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon (octobre 2010)

Au niveau régional, les femmes dans les Bureaux élues en 2004 fondent comme neige au soleil dans les Pyrénées-Orientales, (0%) et reculent fortement en Lozère. La forte progression du taux de femmes élues dans les assemblées à Alès et Nîmes chute de 2/3 au sein des bureaux.

Le triplement du taux de représentation des femmes dans le Gard entre 2004 et 2010 ne se retrouve pas dans la composition des Bureaux

CCIT	Élections 2004				Élections 2010				Progression
CCI Alès	8	7	1	12,50	7	6	1	14,29	1,79 %
CCI Nîmes	8	7	1	12,50	8	6	2	25,00	12,50 %
Total CCI Gard	16	14	2	12,50	15	12	3	20,00	7,50 %

En toute logique, la conséquence est que plus on monte dans la hiérarchie des CCIT, moins il y a de femmes. Entre 2004 et 2010, la proportion de vice-présidentes de CCI se réduit de moitié : de 20 % en 2004, elles ne se retrouvent plus que 10,81 % en 2010.

Tableau n° 7 : analyse comparative de la composition sexuée des collèges des vice-présidents des CCI locales du Languedoc-Roussillon entre les deux dernières élections

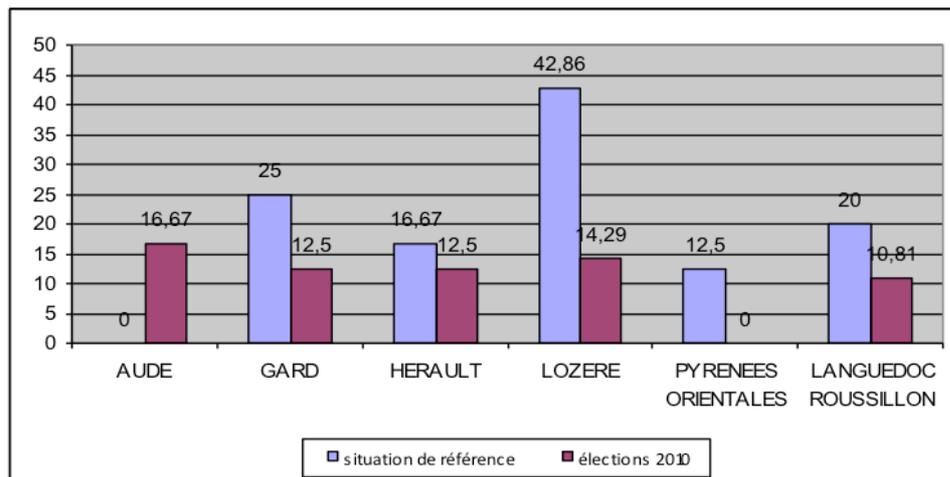
Départements	Vice-présidences 2004				Vice-présidences 2010				Progression/régression
	Total	H	F	%F	Total	H	F	%F	
CCI Carcassonne	3	3	0	0,00	3	3	0	0	0,00 %
CCI Narbonne	3	3	0	0,00	3	2	1	33,33	33,33 %
Total CCI AUDE	6	6	0	0,00	6	5	1	16,67	16,67 %
CCI Alès	4	3	1	25,00	4	4	0	0,00	-25,00 %
CCI Nîmes	4	3	1	25,00	4	3	1	25,00	0,00 %
Total CCI Gard	8	6	2	25,00	8	7	1	12,50	-12,50 %
CCI Béziers	2	2	0	0,00	2	2	0	0,00	0,00 %
CCI Montpellier	4	3	1	25,00	4	4	0	0,00	-25,00 %
CCI Sète (tutelle)					2	1	1	50,00	-
Total CCI Hérault	6	5	1	16,67	8	7	1	12,50	-4,17 %
CCI Mende Lozère	7	4	3	42,86	7	6	1	14,29	-28,57 %
CCI Perpignan PO	8	7	1	12,50	8	8	0	0,00	-12,50 %
Total Languedoc-Roussillon	60	52	8	13,33	60	52	8	13,33	0,00 %

Sources : CCIT du Languedoc-Roussillon

La chute des vice-présidentes dans le Gard

CCIT	Élections 2004				Élections 2010				Régression
CCI Ales	4	3	1	25,00	4	4	0	0,00	-25,00 %
CCI Nîmes	4	3	1	25,00	4	3	1	25,00	0,00
Total CCI Gard	8	6	2	25,00	8	7	1	12,50	-12,50 %

Schéma n° 8 : proportion des vice-présidentes



Sources : CCI et Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon (octobre 2010)

L'élection d'une femme présidente de la Chambre de Commerce et d'industrie à Montpellier, la première femme à occuper ce poste, ne peut masquer en Languedoc-Roussillon une importante faiblesse de la progression des élues dans les assemblées entre les deux derniers renouvellements.

Moins de femmes présidentes de CCIT que de présidentes de Conseil général

5.6% CCIT sont présidées par des femmes : 7 présidentes de CCIT (sur 125) : Alpes de Haute-Provence, Colmar, Haute-Loire, Guadeloupe, Indre, Mayotte, Montpellier.

101 Conseils généraux, 5 présidentes : Pyrénées-Orientales, Haute-Vienne, Réunion, Indre et Loire, Martinique, **4,95 % des départements** sont présidés par des femmes.

Sources : FCE, Paris ; Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon, mars 2011.

Cette progression à pas très comptés est loin de se traduire au niveau supérieur de gouvernance, au sein des Bureaux (progression 0) et des collèges des vice-présidents (progression 0).

Ce qui invalide l'idée généralement défendue que la parité est une question de temps et que les choses se feront « naturellement ».

En revanche, cela conforte l'idée que, sans contrainte légale, l'égalité n'avance pas mais recule comme nous venons de le démontrer. Malgré des débuts prometteurs en 2004, le monde économique régional semble aujourd'hui avoir renoncé à progresser.

Les obstacles rencontrés par les femmes chefs d'entreprise

(...) on se méfie plus des femmes et du risque lié aux enfants (on leur demande plus de garantie), on doute davantage de leur aptitude face à un environnement essentiellement masculin, elles sont donc contraintes à être deux fois plus professionnelles pour être crédibles. Tout ceci a des conséquences, notamment au niveau financier (en 1998, le taux de refus de dossier par les banques est de 33% supérieur pour les femmes) mais également au niveau institutionnel. En effet, une faible représentation des femmes chef d'entreprise au sein des organisations professionnelles a pu être constatée, entraînant une multiplication des associations et des clubs de femmes chef d'entreprises. Ces associations ont pour but de pallier leur relatif isolement au sein du monde de l'entreprise.

Sources : INSEE, Ministère de l'égalité et de la parité professionnelle, Étude Fiducal, 2005, 2007.

Le point de vue de l'association Femmes Chefs d'Entreprise

L'association Femmes Chef d'Entreprise constate la faiblesse de la féminisation des Chambres de Commerce et d'Industrie

FCE, seule association de femmes chefs d'entreprises adhérente au MEDEF, a pu faire le point de la féminisation - ou non - des Chambres de Commerces territoriales et régionales à l'issue des élections de décembre dernier. Au sein des 44 délégations FCE, les présidentes avaient œuvré pour valoriser l'engagement au sein des établissements consulaires. Au fil du temps, l'intérêt s'est révélé pour certaines, confirmé pour d'autres et de nombreuses entrepreneurs ont fait les démarches qui s'imposent auprès des organismes patronaux ad hoc.

A l'écoute des délégations, on sentait tout de même des réticences, et il semblait que des bastions masculins allaient le demeurer. Qu'en est-il ?

Les CCIT sont composées de 14,8 % de femmes pour un total de 4 807 sièges : en moyenne, il y a 5.6 femmes et 32.7 hommes élus dans une chambre de commerce et d'industrie territoriale.

Les CCIR sont composées de 10,3 % de femmes : en moyenne, il y a 1,5 femmes et 13,1 hommes élus dans une chambre de commerce et d'industrie régionale.

5.6 % CCIT sont présidées par des femmes : 7 présidentes de CCIT (sur 125) : Alpes de Haute Provence, Colmar, Haute-Loire, Guadeloupe, Indre, Mayotte, Montpellier.

Aucune femme n'a été élue présidente de CCIR : 0 présidentes de CCIR (sur 22).

30 % des entreprises françaises sont dirigées par des femmes entrepreneurs. Il n'était donc pas incohérent d'envisager une présence des femmes à même hauteur au sein des Chambres de commerce et d'industrie territoriales.

Or, seules les CCIT Cantal et Meurthe-et-Moselle ont atteint ce pourcentage et 29 CCIT se situent entre 20 et 30%. En bas de tableau Haute-Saône et Grand Lille se disputent le carton rouge avec moins de 4 %.

Parité ou non, pour **Marie Christine Oghly**, Présidente de FCE France, « *les avis étaient partagés et cette décision a été reportée à 2015. Force est de constater que cette mesure absente de la réforme a permis de faire que ces bastions masculins le demeurent encore... Tout au moins jusque 2015* ».

Communiqué de presse FCE France, 4 mars 2011.

Une pionnière dans l'industrie : Yvonne Foinant (1892/1990)

En 1914, en remplacement de son mari et de son beau-frère mobilisés, **Yvonne Foinant**, 22 ans, devient Maître des forges à Charleville Mézières. Quand ils reviennent, elle est rétrogradée directrice commerciale. Ce n'est qu'au décès de son mari, en 1928, qu'elle devient gérante statutaire, puis PDG en 1958. Pendant plusieurs années, elle va allier fonctions patronales et diverses responsabilités professionnelles. En 1938, elle est la première femme à être élue déléguée à la Confédération Générale du Patronat français (futur Medef), puis devient conseillère au commerce extérieur, poste qu'elle est la seconde femme à occuper. A ces responsabilités s'ajoutent celles, en 1941, de vice-présidente du syndicat d'outillage à main qui lui permet d'être la première élue en 1946 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

Consciente de l'exception qu'elle constitue, elle adhère à l'International Federation of Business and Professionnel Women, fondée en 1919 par une Américaine. D'adhérente, elle devient fondatrice, en créant en 1945, la Fédération des Femmes Chef d'Entreprise. L'Association promeut l'égalité économique entre les femmes et les hommes.

Le réseau s'élargit très rapidement et devient européen en 1947 : à ses objectifs premiers d'aider les femmes à obtenir des mandats au sein des diverses organisations patronales et instances professionnelles, s'ajoute, dans le contexte de l'après-guerre, la promotion de la paix et de la coopération en Europe.

En 1957, **Yvonne Foinant** est décorée de la Légion d'Honneur ; elle est la deuxième femme à recevoir cette distinction à titre industriel.

Women Equity, <http://www/women-equity.org>

C/ Zoom sur la parité dans les Chambres de métiers et de l'artisanat et les Chambres d'agriculture du Languedoc-Roussillon

Bien que les Chambres de métiers et les Chambres d'agriculture n'entrent pas dans le champ direct de notre étude - rappelons que nos travaux visent à mettre en perspective la place des femmes dans les mandats des entreprises, en tant que représentation active des femmes chef d'entreprise dans l'édifice institutionnel -, nous avons pensé utile de procéder à un examen comparatif de la situation de la parité entre l'ensemble des chambres consulaires de la Région. Les 5 départements du Languedoc-Roussillon sont chacun dotés d'une Chambre de métiers et de l'artisanat, ainsi que d'une Chambre d'agriculture. Une Chambre régionale existe pour ces deux secteurs d'activité.

Les Chambres de métiers et de l'artisanat du Languedoc-Roussillon

Tableau n° 8 : bilan d'ensemble de la parité en Languedoc-Roussillon, élections 2010

Chambres de métiers et de l'artisanat																
Départements	Élu(e)s				Bureau				Vice-présidents				Présidents			
	Tot	H	F	%F	Tot	H	F	%F	Tot	H	F	%F	Tot	H	F	%F
Aude	35	27	8	22,9	12	10	2	16,7	3	3	0	0,0	1	1	0	0,0
Gard	35	25	10	28,6	12	8	4	33,3	3	3	0	0,0	1	1	0	0,0
Hérault	35	26	9	25,7	12	2	1	8,3	3	2	1	33,3	1	1	0	0,0
Lozère	35	29	6	17,1	12	10	2	16,7	3	2	1	33,3	1	1	0	0,0
Pyrénées Orientales	36	26	9	25,0	12	10	2	16,7	3	3	0	0,0	1	1	0	0,0
Languedoc-Roussillon	176	133	42	23,9	60	40	11	18,3	15	13	2	13,3	5	5	0	0,0
Chambre régionale des métiers et de l'artisanat																
Languedoc-Roussillon	Élu(e)s				Bureau				Vice-présidents				Présidents			
	Tot	H	F	%F	Tot	H	F	%F	Tot	H	F	%F	Tot	H	F	%F
CRMA L-R	85	64	21	24,7	15	12	3	20,0	4	4	0	0,0	1	1	0	0,0

Sources : Chambres de métier et Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon (janvier 2011).

Les Chambres d'agriculture du Languedoc-Roussillon

Tableau n° 9 : bilan d'ensemble de la parité en Languedoc-Roussillon, élections 2010

Chambres d'agriculture												
Départements	Élu(e)s				Bureau				Président			
	Tot	H	F	%F	Tot	H	F	%F	H	F	%F	
Aude	46	44	2	4,35	12	11	1	8,33	1	0	0,00	
Gard	45	39	6	13,33	13	12	1	7,69	1	0	0,00	
Hérault	50	46	4	8,00	12	12	0	0,00	1	0	0,00	
Lozère	45	36	9	20,00	9	8	1	11,11	1	0	0,00	
PO	40	34	6	15,00	8	7	1	12,50	1	0	0,00	
Total Languedoc-Roussillon	226	199	27	11,95	54	50	4	7,41	5	0	0,00	
Chambre régionale d'agriculture												
Languedoc-Roussillon	Élus				Bureau				Président			
	Tot	H	F	%F	Tot	H	F	%F	H	F	%F	
CRA L-R	45	43	2	4,44	10	10	0	0,00	1	0	0,00	

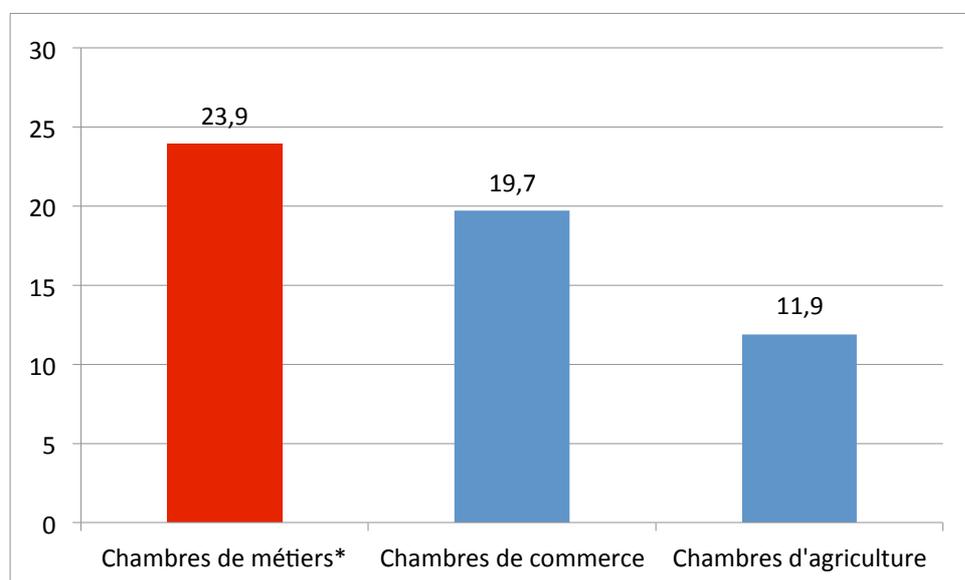
Sources : Chambres d'agriculture et Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon (janvier 2011).

Le schéma n° 9 (ci-dessous) permet de comparer la proportion de femmes élues respectivement dans les trois catégories de chambres consulaires (de Métiers, de Commerce et d'industrie, d'Agriculture) des cinq départements du Languedoc-Roussillon.

Au-delà du constat d'une avance des Chambres de métiers sur les deux autres catégories d'assemblées consulaires - doublement du taux de femmes élues par rapport aux Chambres d'agriculture et 4,20 % d'élues en plus que dans les Chambres de commerce et d'industrie - il convient de souligner que ces résultats sont loin de relever d'un simple hasard.

Depuis les élections 2010, la parité homme-femme est exigée sur les listes de candidats selon un alternance de façon continue d'un candidat(e) de sexe différent une fois chaque quatre candidat(e)s sur la liste. En réalité, cela se traduit par au moins une femme pour trois hommes par alternance pour chaque groupe de quatre candidat(e)s.

Schéma n° 9 : Poids de la représentation des femmes dans les chambres consulaires des 5 départements Languedoc-Roussillon



* en rouge élection avec incitation paritaire

Sources : Chambres de métiers, CCI, Chambres d'agriculture

Au final, les résultats obtenus dans les Chambres de Métiers, situés en deçà du seuil de 25 % auquel on aurait pu s'attendre, sont en définitive assez décevants.

Ces résultats semblent traduisent une réserve quant à l'application effective par les professionnels des métiers et de l'artisanat du Décret du 11 juillet 2010.

Le décret n° 2010-651 du 11 juin 2010

Ce décret relatif à la composition des Chambres de métiers et de l'artisanat et des Chambres de métiers et de l'artisanat de région et à l'élection de leurs membres, prévoit :

Article 3.1 : « Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ».

Ce système est comparable au mode d'élection des conseils régionaux ou des municipalités de 3 500 habitants ou plus qui a fait largement ses preuves. Il aurait pu aboutir à une parité des élu(e)s, si, dans les trois mois séparant la publication du décret (juin 2010) des élections (octobre 2010), les pouvoirs publics n'avaient pas reculé en accordant une dérogation aux responsables professionnels. Bref la parité véritable serait bien actée dans les Chambres de métiers, mais la prochaine fois, en 2015. Force est de constater que les femmes cette fois encore ont dû se contenter d'une demi-mesure.

Femme d'artisan, un vrai métier

60 % des femmes d'artisan travaillent dans l'entreprise. Consciente de leur rôle, la CAPEB a mis en place une Commission nationale des femmes d'artisans (CNFA). Principales victoires revendiquées par la CNFA :

- Possibilité pour les personnes liées par un pacs d'opter pour un statut de conjoint collaborateur (Loi de Modernisation pour l'économie du 5 août 2008)
- Obtention du rattachement obligatoire du conjoint à un statut et mise en place d'une cotisation vieillesse obligatoire pour tous les conjoints collaborateurs participant de façon régulière à l'activité de l'entreprise (loi du 2 août 2005)
- Mise en place de prestations maternité pour les conjoints collaborateurs (loi du 25 juillet 1994), allocation de repos maternel et indemnité de remplacement.
- Obtention de la possibilité pour le conjoint d'exercer, dans la limite d'un mi-temps, une activité salariée à l'extérieur de l'entreprise (loi du 31 décembre 1989)
- Création de trois **statuts** pour les conjoints de chefs d'entreprise artisanale du bâtiment : conjoint collaborateur, conjoint associé et conjoint salarié (loi du 10 juillet 1982)

<http://www.capeb.fr>

L'application effective du système de parité alternée pour l'élection des membres des Chambres de métiers, salué en son temps comme avant-gardiste, due à l'action menée depuis de nombreuses années par les femmes au sein de leurs syndicats et associations professionnels, et reportée au prochain renouvellement, interroge sur la portée du volontarisme dont les professionnels concernés semblaient avoir initialement fait preuve.

Cela confirme le sentiment exprimé à propos des Chambres de commerce et d'industrie par **Marie-Christine Oghly**, Présidente des Femmes chef d'entreprise France, « *les avis étaient partagés et cette décision a été reportée à 2015. Force est de constater que cette mesure absente de la réforme a permis de faire que ces bastions masculins le demeurent encore... Tout au moins jusque 2015* » (voir supra).

La composition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région du Languedoc-Roussillon élue en 2010, semble bien confirmer cette tendance.

Assemblée	Élus				Bureau				Vice-présidents				Président		
	Tot	H	F	%F	tot	H	F	%F	Tot	H	F	%F	H	F	%F
CCIR	53	45	8	15,1	14	13	1	7,1	9	8	1	11,1	1	0	0,0

Sources : CCIR Languedoc-Roussillon - Juin 2011

Un *no woman's land* : la Commission départementale d'orientation agricole

La Commission départementale d'orientation agricole de l'Hérault (CDOA) que nous avons prise pour exemple, réunit, outre l'État, les Collectivités locales et la MSA, un président d'établissement public de coopération intercommunale, trois représentants de la Chambre d'agriculture, deux représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture, huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles, un représentant des salariés agricoles, deux représentants de la distribution des produits agroalimentaires, un représentant du financement de l'agriculture, un représentant des fermiers-métayers, un représentant des propriétaires agricoles, un représentant de la propriété forestière, deux représentants d'associations de protection de la nature, un représentant de l'artisanat, un représentant des consommateurs, deux personnes qualifiées et... **aucune femme parmi les 26 membres titulaires.**

Deux organisations ont désigné une suppléante : la Confédération Paysanne et le secteur de l'Artisanat et le préfet a positionné une femme parmi les quatre postes de suppléantes dont il disposait.

Pour mémoire, l'avis de la CDOA est prépondérant pour demander **une dotation « jeune agriculteur » dont le montant peut atteindre jusqu'à 15 000 euros.**

Selon une étude de la Mutualité sociale agricole (MSA) publiée en janvier 2011, **les femmes représentent un quart de la population des chefs d'exploitation agricole**, une proportion stable depuis une dizaine d'années. 15 % des agricultrices ont moins de 40 ans.

Sources : Recueil des actes administratifs de l'Hérault, Mutualité sociale agricole (MSA), janvier 2011

... et pourtant, en viticulture, des Talents au féminin en Languedoc-Roussillon

Le magazine *Objectif Languedoc-Roussillon* a décerné le 12 mai 2011 à Montpellier les premiers « Talents au féminin » destinés à des femmes chef d'entreprise du Languedoc-Roussillon.

Claude Vialade, P.D.G. des Domaines Auriol (Lézignan-Corbières), a été élue « Talent au féminin » 2011. Cette femme au fort caractère a été récompensée pour le succès de sa maison de négoce, qui réalise 95 % de son chiffre d'affaires (10 M€) à l'export et qui est, par ailleurs, pionnière dans les vins allégés en alcool avec sa gamme So light.

Objectif Languedoc-Roussillon, 9 juin 2011 <http://www.objectif-lr.com>

LES JURIDICTIONS

I. Les tribunaux de commerce

De manière générale, les tribunaux de commerce tranchent les litiges entre commerçants ou entre commerçants et sociétés commerciales, et ceux qui portent sur les actes de commerce.

Ils sont composés de juges non professionnels, des commerçants bénévoles, élus selon un scrutin de liste pour 2 ou 4 ans par des délégués des Chambres de commerce et d'industrie²⁹.

Tableau n° 10 : bilan d'ensemble de la représentation des femmes dans les tribunaux de commerce du Languedoc-Roussillon, élections 2010

Tribunaux	Juges				Présidents chambres				Présidents			
	Tot.	H	F	%F	Tot.	H	F	%F	Tot.	H	F	%F
Carcassonne	15	13	2	13,3	**				1	1	0	0,0
Narbonne	13	10	3	23,1	2	2	0	0,0	1	1	0	0,0
Aude	28	23	5	17,9	2	2	0	0,0	2	2	0	0,0
Nîmes Gard	37	35	2	5,4	17	16	1	5,9	1	1	0	0,0
Béziers	22	19	3	13,6	4	3	1	25	1	1	0	0,0
Montpellier	44	41	3	6,8	3	3	0	0,0	1	1	0	0,0
Hérault	66	60	6	9,1	7	6	1	14,3	2	2	0	0,0
Mende Lozère*												
Perpignan P.O.	24	21	3	12,5	4	3	1	25,0	1	1	0	0,0
Languedoc-Roussillon	155	139	16	10,3	30	27	3	10,0	6	6	0	0,0

Sources : enquête auprès des tribunaux de l'Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon - mai 2011

*Le tribunal de commerce de Mende, nouvellement créé par la réforme judiciaire de 2009, devrait être élu en janvier 2012,

** Le tribunal de commerce de Carcassonne n'a pas de Présidents de chambre élus. Ils sont désignés à tour de rôle.

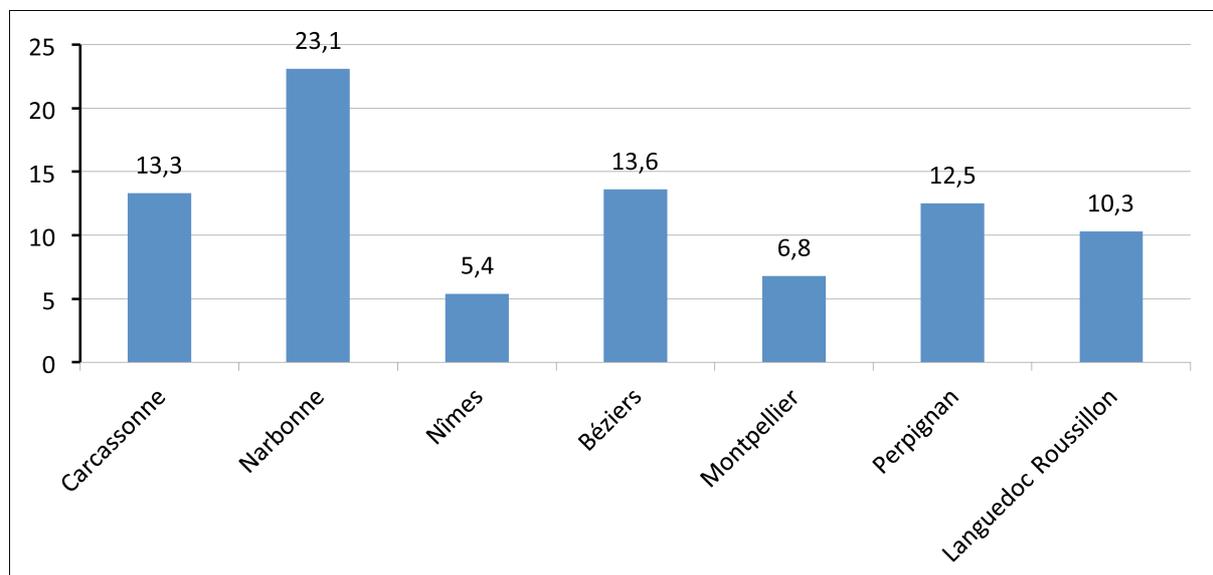
En tenant compte de la situation particulière de la Lozère, il y a actuellement 155 juges du commerce dont 139 hommes et 16 femmes dans les 6 tribunaux de commerce des cinq départements du Languedoc-Roussillon (Carcassonne, Narbonne, Nîmes, Béziers, Montpellier, Perpignan). La rareté des femmes, elles sont à peine plus de 10 %, est à comparer avec la proportion de femmes dans la magistrature qui atteint aujourd'hui en France 57 %³⁰.

²⁹ <http://www.justice.gouv.fr>

³⁰ 28,5 % en 1982.

C'est au tribunal de commerce de Carcassonne qu'elles sont les plus nombreuses (Cf. Schéma n° 10).

Schéma n° 10 : pourcentage de femmes dans les 6 tribunaux de commerce du Languedoc-Roussillon



Sources : enquête auprès des tribunaux de l'Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon - mai 2011

Si aucune femme n'occupe un poste de présidente. Les femmes juges de commerce sont néanmoins présentes dans le corps des présidents de chambre.

La tendance suit ici celle observée dans les postes à responsabilités de la magistrature en France, très majoritairement occupés par des hommes : 72 % pour les présidents de tribunaux et 83 % pour les procureurs.

Les femmes magistrats font la loi

« Tous les métiers du droit se féminisent. Mais pas à la même vitesse. Si les magistrates pèsent déjà 57 % du corps, les avocates ne sont devenues majoritaires que l'an dernier. Chez les notaires, la proportion de femmes a crû rapidement, sans pour autant dépasser 27 %. Ce relatif désintérêt des hommes s'explique peut-être par leur goût pour le pouvoir et l'argent. D'ailleurs, les notaires, moins féminisés que les avocats, ont une rémunération 3 ou 4 fois supérieure ... ».

François Koch, L'Express, 22 mars 2010

II. Les conseils de prud'hommes

Institués en 1806, les conseils de prud'hommes ont été généralisés en 1979. Ils procèdent au règlement des litiges entre salariés et employeurs. Ils sont composés de juges non professionnels élus pour cinq ans, les "conseillers prud'hommes", représentant, en nombre égal et pour moitié, les employeurs et les salariés.

(Voir Tableaux n° 11, 12 et 13)

La Loi n° 2001-397 du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes prévoit une représentation sexuée tant dans le collège employeur que le collège salarié. Le but est d'établir à long terme, vers 2007, une même proportion de femmes et d'hommes candidats éligibles par rapport aux hommes et femmes électeurs.

Vers la parité des sexes : l'article 12 de la Loi du 9 mai 2001

Pour le prochain renouvellement des conseils de prud'hommes*, les organisations présentant des listes de candidats devront faire en sorte de présenter une proportion de femmes et d'hommes réduisant d'un tiers, par rapport au précédent scrutin, l'écart entre la représentation du sexe sous-représenté au sein des listes et sa part dans le corps électoral selon les modalités propres à favoriser la progression du pourcentage de femmes élues. Le Gouvernement présentera un rapport d'évaluation au Parlement, dans un délai d'un an à compter de la date du prochain renouvellement des conseils de prud'hommes et après consultation du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle et du Conseil supérieur de la prud'homie, sur la mise en œuvre de cet objectif et sur les moyens permettant d'atteindre lors des scrutins ultérieurs une représentation équilibrée des femmes et des hommes sur les listes, compte tenu de leur place dans le corps électoral.

* Prévu alors l'année suivante en 2002

Ces dispositions ont été renforcées par la Loi du 28 janvier 2011 sur l'égalité professionnelle.

Il y a neuf conseil de prud'hommes en Languedoc-Roussillon, à Carcassonne et Narbonne (Aude), à Alès et Nîmes (Gard), à Béziers, Montpellier et Sète (Hérault), ainsi qu'à Mende (Lozère) et Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Au renouvellement de 2010, la représentation globale des femmes s'échelonne de 16,7 % à Carcassonne à 34,3 % à Montpellier. Ce qui est assez décevant, près de dix ans après la Loi instaurant une parité de candidature sur les listes en tant que levier de la parité.

Les raisons peuvent être recherchées dans la faiblesse de la sanction inscrite dans la loi qui se limite à demander au gouvernement, un rapport d'évaluation dans l'année suivant les élections.

La proportion d'élues issues du collège des salariés (30,2 % au niveau régional) dépasse de 6 % le taux de conseillères prud'homales siégeant au titre des employeurs. Ces chiffres confirment une tendance déjà constatée au Conseil économique, social et environnemental (Cf. Schéma n° 2). A contrario, ils soulignent la sous-représentation des femmes chefs d'entreprise dans les Chambres de commerce et d'industrie, inférieure à 20 %.

Le pourcentage de femmes employeurs dans les conseils de prud'hommes de Sète (37,5 %), de Montpellier (36,6 %) et de Nîmes (33,3 %) illustre, même s'il est limité, un effet

réel de la loi du 9 mai 2001, que confirme le collège des salariés en Lozère (Mende, 45 %) et dans les Pyrénées-Orientales (Perpignan, 37,5 %).

Il faut donc nuancer l'idée selon laquelle des incitations légales sans grande portée seraient totalement dépourvues d'impact sur la parité.

Chantal Boix : « Des fonctions moins honorifiques »

Chantal Boix, Présidente du Conseil des Prud'hommes de Montpellier de 2003 à 2005 et réélue en 2011, développe de son côté l'hypothèse d'une moindre attirance des hommes pour les mandats prud'homaux, qui contrairement aux mandats économiques et rémunérés (CCIT et CESER) ou jugés plus honorifiques (tribunal de commerce) laisse davantage de place aux femmes. De plus, *« cette fonction est chronophage et les vacations qui sont versées paient tout juste les frais de stationnement ... »*

Entretien avec Chantal Boix, 17 mai 2011

Deux femmes issues du collège des employeurs président deux des neuf conseils des prud'hommes du Languedoc-Roussillon, à Montpellier et Narbonne, soit, au total, 22,2 % du total des effectifs.

Tableaux n° 11, 12 et 13 : bilan d'ensemble de la parité homme-femme au sein des Conseils de prud'hommes du Languedoc-Roussillon par catégorie et secteur de représentation.

Tribunaux des prud'hommes en Languedoc-Roussillon - Employeurs

	divers				agriculture				commerce				encadrement				industrie				total				présidence			
	T	H	F	%F	T	H	F	%F	T	H	F	%F	T	H	F	%F	T	H	F	%F	T	H	F	%F	T	H	F	%F
Carcassonne	4	3	1	25,0	4	3	1	25,0	5	4	1	20,0	4	4	0	0,0	4	4	0	0,0	21	18	3	14,286	1	1	0	0,0
Narbonne	4	4	0	0,0	4	2	2	50,0	7	6	1	14,3	4	3	1	25,0	4	2	2	50,0	23	17	6	26,087	1	0	1	100,0
Aude	8	7	1	12,5	8	5	3	37,5	12	10	2	16,7	8	7	1	12,5	8	6	2	25,0	44	35	9	20,455	2	1	1	50,0
Alès	4	3	1	25,0	3	2	1	33,3	4	4	0	0,0	4	3	1	25,0	5	4	1	20,0	20	16	4	20	1	1	0	0,0
Nîmes	9	6	3	33,3	8	7	1	12,5	17	9	8	47,1	8	5	3	37,5	15	11	4	26,7	57	38	19	33,333	1	1	0	0,0
Gard	13	9	4	30,8	11	9	2	18,2	21	13	8	38,1	12	8	4	33,3	20	15	5	25,0	77	54	23	29,87	2	2	0	0,0
Béziers	6	5	1	16,7	5	4	1	20,0	10	9	1	10,0	5	5	0	0,0	7	6	1	14,3	33	29	4	12,121	1	1	0	0,0
Montpellier	14	10	4	28,6	5	2	3	60,0	24	14	10	41,7	13	8	5	38,5	15	11	4	26,7	71	45	26	36,62	1	0	1	100,0
Sète	4	3	1	25,0					4	3	1	25,0	4	3	1	25,0	4	1	3	75,0	16	10	6	37,5	1	1	0	0,0
Hérault	24	18	6	25,0	10	6	4	40,0	38	26	12	31,6	22	16	6	27,3	26	18	8	30,8	120	84	36	30,0	3	2	1	33,3
Mende-Lozère	4	3	1	25,0	4	4	0	0,0	4	3	1	25,0	4	4	0	0,0	4	4	0	0,0	20	18	2	10,0	1	1	0	0,0
Perpignan-P.O.	8	7	1	12,5	6	6	0	0,0	19	17	2	10,5	8	6	2	25,0	13	10	3	23,1	54	46	8	14,815	1	1	0	0,0
Région L.R.	57	44	13	22,8	39	30	9	23,1	94	69	25	26,6	54	41	13	24,1	71	53	18	25,4	315	237	78	24,762	9	7	2	22,2

Sources : enquête de l'Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon - 2010

Tribunaux des prud'hommes en Languedoc-Roussillon - Salariés

	divers				agriculture				commerce				encadrement				industrie				total				présidence			
	T	H	F	%F	T	H	F	%F	T	H	F	%F	T	H	F	%F	T	H	F	%F	T	H	F	%F	T	H	F	%F
Carcassonne	4	4	0	0,0	4	3	1	25,0	5	2	3	60,0	4	4	0	0,0	4	4	0	0,0	21	17	4	19,048	1	1	0	0,0
Narbonne	4	3	1	25,0	4	4	0	0,0	7	6	1	14,3	4	3	1	25,0	4	3	1	25,0	23	19	4	17,391	1	0	1	100,0
Aude	8	7	1	12,5	8	7	1	12,5	12	8	4	33,3	8	7	1	12,5	8	7	1	12,5	44	36	8	18,182	2	1	1	50,0
Alès	4	2	2	50,0	3	3	0	0,0	4	3	1	25,0	4	4	0	0,0	5	5	0	0,0	20	17	3	15	1	1	0	0,0
Nîmes	9	4	5	55,6	8	3	5	62,5	17	11	6	35,3	8	6	2	25,0	15	13	2	13,3	57	37	20	35,088	1	1	0	0,0
Gard	13	6	7	53,8	11	6	5	45,5	21	14	7	33,3	12	10	2	16,7	20	18	2	10,0	77	54	23	29,87	2	2	0	0,0
Béziers	6	5	1	16,7	5	2	3	60,0	10	8	2	20,0	5	4	1	20,0	7	6	1	14,3	33	25	8	24,242	1	1	0	0,0
Montpellier	14	7	7	50,0	5	3	2	40,0	24	17	7	29,2	13	10	3	23,1	16	12	4	25,0	72	49	23	31,944	1	0	1	100,0
Sète	4	2	2	50,0					4	3	1	25,0	4	4	0	0,0	4	3	1	25,0	16	12	4	25	1	1	0	0,0
Hérault	24	14	10	41,7	10	5	5	50,0	38	28	10	26,3	22	18	4	18,2	27	21	6	22,2	121	86	35	28,9	3	2	1	33,3
Mende-Lozère	4	2	2	50,0	4	2	2	50,0	4	1	3	75,0	4	2	2	50,0	4	4	0	0,0	20	11	9	45,0	1	1	0	0,0
Perpignan-P.O.	8	2	6	75,0	6	4	2	33,3	19	13	6	31,6	8	5	3	37,5	15	11	4	26,7	56	35	21	37,5	1	1	0	0,0
Région L.R.	57	31	26	45,6	39	24	15	38,5	94	64	30	31,9	54	42	12	22,2	74	61	13	17,6	318	222	96	30,189	9	7	2	22,2

Sources : enquête de l'Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon - 2010

Tribunaux des prud'hommes en Languedoc-Roussillon - Salariés et employeurs

	divers				agriculture				commerce				encadrement				industrie				total				présidence						
	T	H	F	%F	T	H	F	%F	T	H	F	%F	T	H	F	%F	T	H	F	%F	T	H	F	%F	T	H	F	%F	T	H	F
Carcassonne	8	7	1	12,5	8	6	2	25,0	10	6	4	40,0	8	8	0	0,0	8	8	0	0,0	42	35	7	16,667	1	1	0	0,0			
Narbonne	8	7	1	12,5	8	6	2	25,0	14	12	2	14,3	8	6	2	25,0	8	5	3	37,5	46	36	10	21,739	1	0	1	100,0			
Aude	16	14	2	12,5	16	12	4	25,0	24	18	6	25,0	16	14	2	12,5	16	13	3	18,8	88	71	17	19,318	2	1	1	50,0			
Alès	8	5	3	37,5	6	5	1	16,7	8	7	1	12,5	8	7	1	12,5	10	9	1	10,0	40	33	7	17,5	1	1	0	0,0			
Nîmes	18	10	8	44,4	16	10	6	37,5	34	20	14	41,2	16	11	5	31,3	30	24	6	20,0	114	75	39	34,211	1	1	0	0,0			
Gard	26	15	11	42,3	22	15	7	31,8	42	27	15	35,7	24	18	6	25,0	40	33	7	17,5	154	108	46	29,87	2	2	0	0,0			
Béziers	12	10	2	16,7	10	6	4	40,0	20	17	3	15,0	10	9	1	10,0	14	12	2	14,3	66	54	12	18,182	1	1	0	0,0			
Montpellier	28	17	11	39,3	10	5	5	50,0	48	31	17	35,4	26	18	8	30,8	31	23	8	25,8	143	94	49	34,266	1	0	1	100,0			
Sète	8	5	3	37,5					8	6	2	25,0	8	7	1	12,5	8	4	4	50,0	32	22	10	31,25	1	1	0	0,0			
Hérault	48	32	16	33,3	20	11	9	45,0	76	54	22	28,9	44	34	10	22,7	53	39	14	26,4	241	170	71	29,5	3	2	1	33,3			
Mende-Lozère	8	5	3	37,5	8	6	2	25,0	8	4	4	50,0	8	6	2	25,0	8	8	0	0,0	40	29	11	27,5	1	1	0	0,0			
Perpignan-P.O.	16	9	7	43,8	12	10	2	16,7	38	30	8	21,1	16	11	5	31,3	28	21	7	25,0	110	81	29	26,364	1	1	0	0,0			
Région L.R.	114	75	39	34,2	78	54	24	30,8	188	133	55	29,3	108	83	25	23,1	145	114	31	21,4	633	459	174	27,488	9	7	2	22,2			

Sources : enquête de l'Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon - 2010

III. Les tribunaux des affaires de la Sécurité sociale

Ces tribunaux tranchent les litiges relatifs à la Sécurité sociale. Leurs compétences concernent l'assujettissement, le calcul et le recouvrement des cotisations et des prestations sociales.

Le tribunal des affaires de la Sécurité sociale est composé de deux juges non professionnels (les assesseurs) représentant, l'un les salariés, l'autre les employeurs ou les travailleurs indépendants, sous la présidence d'un juge professionnel désigné par le Premier président de la Cour d'Appel, sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives.

Dans la région, il y a quatre tribunaux des affaires de la Sécurité sociale : dans l'Aude, dans le Gard, dans l'Hérault, et dans les Pyrénées-Orientales.

Tableau n° 14 : bilan d'ensemble de la représentation des femmes dans les tribunaux des Affaires de la sécurité sociale du Languedoc-Roussillon, 2011 (assesseurs)

Départements/Région	Assesseurs											
	Salariés				Employeurs				Ensemble			
	Tot	H	F	%F	Tot	H	F	%F	Tot	H	F	%F
Aude	4	4	0	0,0	4	3	1	25,0	8	7	1	12,5
Gard	12	11	1	8,3	11	8	3	27,3	23	19	4	17,4
Hérault	10	8	2	20,0	10	3	7	70,0	20	11	9	45,0
Pyrénées Orientales	12	7	5	41,7	14	13	1	7,1	26	20	6	23,1
Languedoc-Roussillon*	38	30	8	21,1	39	27	12	30,8	77	57	20	26,0

Sources : Enquête Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon, mai 2011

* En Lozère un tribunal créé par la réforme judiciaire de 2009 devrait être installé en 2012

Au niveau régional, les femmes chefs d'entreprise sont mieux représentées que les salariées, 30,8 % en moyenne contre 21 % ; ensemble, leur proportion atteint 26 %, un chiffre intéressant comparé à leur rareté dans les tribunaux de commerce.

On observe un fort contingent de femmes chefs d'entreprise parmi les assesseurs au TASS de Montpellier (70 %), où elles sont plus de dix fois plus nombreuses qu'au tribunal de commerce (6,8 %). Les statistiques présentées par l'Annuaire des mandats des entreprises du MEDEF (2009), valident un volontarisme de ce syndicat professionnel qui, en 2007, a désigné deux femmes sur les trois représentants auxquels il pouvait prétendre. Conséquence : une forte féminisation du TASS de l'Hérault qui frôle, avec 45 %, les seuils de la parité.

A l'autre extrémité de l'échelle, l'Aude affiche une grande faiblesse dans le collège des salariés, dépourvu de femmes.

LES AUTRES MANDATS RÉGIONAUX

Parmi la trentaine des mandats départementaux et régionaux restants, nous avons exclu ceux à caractère plutôt administratif et généralement présidé par des fonctionnaires (Académie de Montpellier, Universités, Commission départementale des impôts, Conseils de développement des Communautés d'Agglomération, Commission régionale des aides publiques...) et nous avons sélectionné un échantillon de sept organismes intervenant dans le domaine de la santé et de l'emploi.

Au final, les résultats de l'analyse de la composition sexuée de ces organismes donne un taux moyen de représentation des femmes chefs d'entreprises voisin de 25 %.

L'étude de l'Annuaire des mandats des entreprises 2009, édité par le MEDEF à l'occasion de sa 20^e année d'existence, nous renseigne sur un niveau indicatif de représentantes désignées par ce syndicat, égal à 13 %.

Tableau n° 15 : bilan d'ensemble de la représentation des femmes dans les autres mandats régionaux (échantillon - 2011)

	Salariés				Employeurs				Autres				Ensemble			
	Tot	H	F	%F	Tot	H	F	%F	Tot	H	F	%F	Tot	H	F	%F
CARSAT LR (Caisse régionale d'assurance maladie Languedoc-Roussillon)	8	6	2	25,0	8	6	2	25,0	4	3	1	25,0	20	15	5	25,0
OPCALIA LR (Collecte et gestion des contributions des entreprises au titre de la formation professionnelle continue)	10	6	4	40,0	10	9	1	10,0					20	15	5	25,0
FONGECIF (Fonds de gestion du congé individuel de formation)	10	5	5	50,0	10	8	2	20,0					20	13	7	35,0
Commission paritaire interprofessionnelle de l'emploi (Information et échanges sur les questions de formation professionnelle et d'emploi en LR)	10	9	1	10,0	10	6	4	40,0					20	15	5	25,0
ARACT (Amélioration des conditions de travail)	10	8	1	10,0	10	10	0	0,0					20	18	1	5,0
AMETRA (Médecine du travail)	12	11	1	8,3	5	1	4	80,0					17	12	5	29,4
CARIF (Information, animation et communication sur la formation professionnelle dans tous les secteurs d'activité et tous les publics)	3	1	2	66,7	5	5	0	0,0	9	6	3	33,3	17	12	5	29,4
TOTAL Languedoc-Roussillon	63	46	16	25,4	58	45	13	22,4	13	9	4	30,8	134	100	33	24,6

Sources : enquête de l'Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon (2010/1011)

La fabrique des patronnes en panne...

« Créée en 2003, Paris Pionnière aide les femmes à lancer des sociétés innovantes. Couronnée de succès, cet incubateur de talents a essaimé en France et à l'étranger. Rencontre avec des entrepreneuses. On a peine à le croire : seulement 5 % à 10 % des entreprises admises dans les pépinières d'entreprise, et donc bénéficiaire des aides publiques et conseils prodigués dans ces lieux aux entrepreneuses en herbe, ont été fondées par des femmes. Alors que celles-ci créent, en France, une entreprise sur trois, selon l'Agence pour la création d'entreprise (APCE) ».

Annie Kahn, Le Monde, 7 mars 2010

... peu d'argent pour les entrepreneuses

« Malgré leurs performances, les entreprises dirigées par des femmes ont du mal à accéder au capital. Question de préjugé souvent de la part des investisseurs qui ont du mal à voir dans une femme, une entrepreneuse ou la manager de choc. Mais aussi parfois réticence des femmes à prendre trop de risques. Elles ont besoin d'être coachées pour rendre leur discours audible par les financeurs ».

Dunya Bouhacene, fondatrice de Women Equity in Entreprendre, 15 décembre 2009 (Isabelle Germain)

...mais des doléances à la Deutsche Bank

L'un des ateliers du Congrès de l'association des femmes dirigeantes allemandes (« Verban Deutscher Unternehmerinnen », membre des Femmes Chefs d'entreprises mondiales, Dresde, Saxe, 26 /28 mai 2011), avait pour thème, « Éviter les conflits en établissant le dialogue sur les projets dans l'entreprise » et pour modérateur **Tobias Hieronymi, membre du Conseil d'administration de la Deutsche Bank**. L'occasion étant trop belle, les patronnes allemandes ne se sont pas privées pour détourner l'objet du débat initialement centré sur le fonctionnement interne de l'entreprise, en rappelant vivement au dirigeant de la Deutsche Bank interloqué « *son manque de confiance aux femmes chefs d'entreprise au moment le plus fort de la crise financière* ».

Le 9 février 2011, le patron de la Deutsche Bank, interrogé sur la pertinence d'introduire un quota de femmes dans les Conseils d'administration des entreprises, avait déjà estimé que faire entrer des femmes dans sa direction la rendrait « *plus colorée et plus jolie* ». Plusieurs interventions ont souligné la frilosité, à l'image de la Deutsche Bank de nombreuses banques allemandes vis-à-vis des entrepreneuses...

VdU- Jahresversammlung 2011- *Mittelstand- Garant für Innovation*- 26. bis 28. Mai 2011/ Dresden

LA PART DES FEMMES DANS LES ENTREPRISES

I. La part des femmes dans les entreprises innovantes du Languedoc-Roussillon

Nous avons demandé au Réseau SYNERSUD de nous communiquer la part des femmes dans la création d'entreprises innovantes (technologiques ou non) en Languedoc-Roussillon.

Le réseau SYNERSUD

SYNERSUD est le réseau qui fédère les structures d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises innovantes en Languedoc-Roussillon. Il est composé de pépinières d'entreprises, de maisons des Entreprises, de CEEI (Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation) ou BIC (Business Innovation Center), de technopoles et d'Incubateurs Technologiques de la région Languedoc-Roussillon. Synersud est né de la volonté de praticiens de la création d'entreprises innovantes d'œuvrer pour l'amélioration de la qualité globale d'accompagnement de la jeune entreprise innovante.

<http://www.synersud.com>

Sur un échantillon représentatif pour SYNERSUD (50 % des projets accompagnés), 21 % des projets accompagnés ont pour responsable (associée majoritaire) une femme. Ce chiffre ne tient pas compte des femmes faisant partie des équipes dirigeantes (associées minoritaires).

Tableau n° 16 : % de femmes dans les entreprises innovantes du Languedoc-Roussillon

Réponses des pépinières / part des femmes / porteurs et entreprises 2010			
	<i>TOTAL</i>	<i>DONT FEMMES</i>	<i>PART %</i>
Innov up	89	11	12 %
Supagro	7	2	29 %
Pézenas	20	4	20 %
LRI	40	9	23 %
St André-de-Sangonis	33	4	12 %
CEEI Riv.	72	16	22 %
LR SET	27	15	56 %
TOTAL	288	61	21 %
ECHANTILLON			

Sources : enquête SYNERSUD - mai 2011

Concernant les projets purement technologiques, accompagnés par Languedoc-Roussillon Innovation, la part des femmes est de 23 %.

On observe que la part régionale est supérieure à la part nationale des femmes admises dans des dispositifs d'accueil et d'accompagnement pour la création d'entreprise, évaluée en France à 5 à 10 % (voir supra).

II. La part des femmes dans les Conseils d'administration et de surveillance des entreprises cotées du Languedoc-Roussillon

Le **28 janvier 2011**, la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle a été publiée au Journal officiel. Cette loi prévoit que la proportion des administrateurs de chaque sexe des Conseils d'administration et de surveillance des sociétés cotées en bourse ne peut pas être inférieure à 40 %. L'échéancier de mise en œuvre instaure un quota de 20 % au terme d'un délai de 3 ans à compter de la promulgation de la loi (au plus tôt en 2014 en fonction du renouvellement du mandat des administrateurs) ; un quota de 40 % six ans après la promulgation (au plus tôt en 2017).

La loi s'applique aux entreprises de 500 salariés et plus, réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 50 millions d'euros.

Toute nomination en violation avec ces dispositions sera réputée nulle. Cependant, cette nullité n'entraîne pas, comme c'est le cas notamment en Norvège, celle des délibérations auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé. Le législateur français a souhaité une sanction moins radicale.

Selon une enquête réalisée en avril 2011 par le quotidien régional *Midi Libre*, il y a douze entreprises cotées en Languedoc-Roussillon.

Nous avons donc recherché parmi elles celles qui, répondant aux critères de la Loi du 27 janvier 2011, devraient intégrer un quota légal de femmes parmi leurs administrateurs. (Cf. Tableau n° 15 en page suivante).

Seules deux entreprises cotées sur l'effectif régional de douze (soit 17 %) sont aujourd'hui concernées :

- La Société **Orchestra-Kazibao** à Castelnau-le-Lez (Hérault)
- La Société **Bastide Le Confort médical** à Caissargues (Gard)

Il est intéressant de constater que la première comportant aujourd'hui 40 % d'administratrices dans son conseil (2 femmes sur 5 administrateurs) a, d'ores et déjà, rempli les objectifs qui lui sont assignés pour 2017.

La seconde, avec une femme dans un conseil comportant quatre membres, dépasse actuellement de 5 % le taux de représentation obligatoire de 20 % à l'horizon 2014.

On peut donc s'interroger sur l'utilité de la loi. Toutefois, à y regarder de plus près il semble qu'il s'agisse d'entreprises familiales, les deux administratrices de la Société Orchestra-Kazibao portant le même nom que celui du Président du conseil d'administration. On rencontre une situation identique dans l'entreprise Bastide Le Confort Médical où l'unique administratrice répond au même patronyme que le PDG.

Tableau n° 17 : Dénombrement des 12 entreprises cotées du Languedoc-Roussillon soumises ou non aux incitations paritaires de la loi du 27 janvier 2011, en fonction de leur chiffre d'affaires et de l'effectif de leurs salarié.

Société/ Nom Commercial	Siège Social	Activité	Forme Juridique	Chiffre d'affaire (2010)	Nombre de salariés	Effectif du Conseil	Hommes	Femmes	%femmes
DMS	Mauguio (34)	Équipements Irradiation médicale et électromédicaux	SA à conseil d'administration	4,620 M€	35	4	4	0	0%
Orchestra-Kazibao	Castelnau le Lez (34)	Commerce d'habillement en magasins spécialisés	SA à conseil d'administration	147 M€	627	5	3	2	40 %
Groupe Proméo SA	Sète (34)	Promotion et villages de vacances	SA à conseil d'administration	3,1 M€*	27*	8	8	0	0%
Budget Télécom	Montpellier (34)	Télé communications	SA à conseil d'administration	20 M€*	58	4	3	1	25%
Vanexport LIBER-T	Castelnau-le-Lez (34)	Produits Télécom et électronique	SA à conseil d'administration	nc ³¹	nc	3	2	1	33%
Advini (JJ)	Saint-Félix-de-Lodez (34)	Commerce de gros de boissons	SA nationale à directoire	101,8 M€*	215	3	3	0	0%
Bastide Le confort médical	Caissargues (30)	Commerce articles méd. et orthopédiques en magasins spécialisés	SA à conseil d'administration	99,7 M€	830	4	3	1	25 %
Troc de l'Île Markinfo	Les Angles (30)	Dépôts vente	SA à conseil d'administration	8,4 M€*	40	6	6	0	0%
ITESOFT (ITECA)	Aimargues (30)	Édition logiciels applicatifs	SA à conseil d'administration	18,68 M€*	153	5	4	1	20%
PGO Automobile	Saint-Christol-lès-Alès (30)	Construction de véhicules automobiles	SA à conseil de directoire	1,65M€*	nc	7	6	1	14%
Solia	Rivesaltes (66)	Vaisselle usage unique	SA à conseil d'administration	18,5 M€*	37	3	2	1	33%
La Chausséria	Paris ³² et Siège administratif à Montazels (11)	Commerce de détail de la chaussure	SA à conseil d'administration	4,5 M€*	35	3	0	3	100%

• Chiffre d'affaires au 31/12/2009

Sources :

Midi Libre, 3 avril 2011, France-économie, Pierre Bruynooghe.

Info Greffe <http://www.infogrefe.fr>

Société Com <http://www.societe.com>, (mai 2011)

³¹ 2008 : 549, 873 euros.

³² Siège social à Paris et siège administratif à Montazels (Aude).

Le pourcentage de femmes dans les dix autres conseils des sociétés anonymes non soumises à incitation légale oscille entre 14 % (PGO Automobile, Saint-Christol-les-Alès) et 100 % pour La Chausséria (Montazel, Aude) où le conseil est totalement féminisé.

Quatre sociétés (Budget Télécom, Vanexport, Itesoft, Solia), présentent un taux de féminisation supérieur à 20 %. Cela signifie, que bien que n'y étant pas assujetties, elles se placent dans une situation de conformité avec la loi.

On peut donc en conclure que, très globalement, l'essentiel des entreprises cotées du Languedoc-Roussillon affichent, en regard du premier palier fixé par la loi (20% à l'horizon 2014), un taux de féminisation dans leurs conseils relativement satisfaisant.

L'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, Service du premier ministre, Paris, observe qu'avec seulement 11 % de femmes membres de conseil d'administration ou de surveillance en moyenne dans les pays de l'Union européenne, selon les chiffres de la Commission européenne, une quinzaine de pays semble réfléchir à la mise en place de quotas. En 2007 en Espagne, le président du gouvernement, José Luis Rodriguez Zapatero, a fait adopter une loi imposant, d'ici à 2015, 40 % de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises.

Selon une étude de l'IFA (Institut français des administrateurs), l'ORSE (Observatoire de la responsabilité sociale des entreprises) et European PWN-Paris (European Women's Network) en 2009, en France, la place des femmes dans les conseils d'administration des plus grandes entreprises n'évolue pas. Elles étaient 56 en 2009 contre 57 en 2008 (dont 5 représentantes de salariés), soit une représentation d'environ 10 %.

Pour ce qui concerne les entreprises du CAC40, seulement quatre entreprises ont une représentation des femmes supérieure à 20 % (BNP Paribas, Michelin, L'Oréal et Pernod Ricard). Par ailleurs, aucune femme n'est présente dans cinq entreprises (Cap Gemini, EADS, STMicroelectronics, Vallourec, Veolia Environnement).

« Le meilleur talent d'Allemagne est celui des femmes »

Tel le slogan adopté par le Groupe d'assurance Allianz qui a mis au point un dispositif pour favoriser l'accès des femmes au plus hauts niveaux de décision et de management dans l'entreprise. Allianz Allemagne a fait le constat suivant : il y a aujourd'hui 33 % de femmes dans les équipes mondiales de direction de la Compagnie, et 17 % d'entre elles occupent des postes dans les plus hautes positions de l'entreprise. Au niveau interne, Allianz poursuit le but d'obtenir à court terme 30 % de femmes dans le « pool des talents ». Il s'agit des personnes représentant les meilleurs potentiels que l'entreprise regroupe pour les motiver, et dans lequel on va au fur et à mesure puiser « les talents » en fonction des nécessités et des postes à pourvoir. L'entreprise s'est aussi fixée d'atteindre une proportion de femmes au sein du conseil d'administration (aufsichtsrat).

Les moyens mis en avant pour y parvenir consistent en un cercle de mentoring et l'instauration « du temps des hommes pour élever les enfants ».

Veronica Schilling, (Diversity-Managerin von Allianz SE) - VdU - Jahresversammlung 2011 - *Mittelstand - Garant für Innovation* - 26. bis 28. Mai 2011/ Dresden

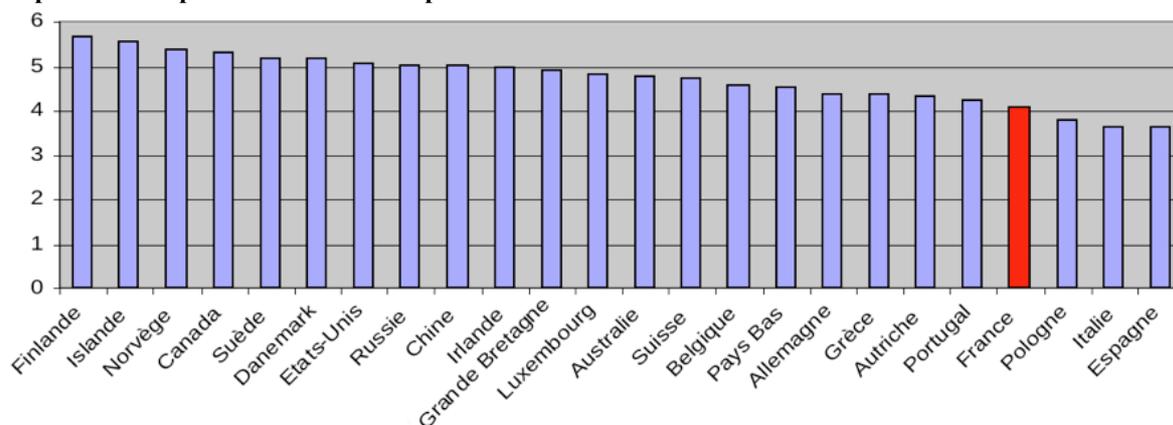
Les chances des Françaises d'atteindre des postes de responsabilité

En 2008, le World Business Council a interrogé ses représentants dans 134 pays et leur a posé la question : « Dans votre pays, les entreprises procurent-elles les mêmes opportunités aux femmes et aux hommes d'atteindre des fonctions à responsabilité ? ».

Les réponses, graduées sur une échelle de 1 à 7 (1 : non les femmes ne peuvent pas atteindre des fonctions de responsabilité ; 2 : oui les femmes sont souvent dans les fonctions de responsabilité), ont permis d'affecter à 24 pays une notation représentant la capacité des femmes à atteindre les fonctions de responsabilité.

La France (4,07) se situe au **21^e rang du classement**, entre la Finlande qui ouvre la marche (5,67) et l'Espagne qui la ferme (3,63).

Tableau n° 18 : Classement de 24 pays selon notation de leurs capacités à promouvoir des femmes dans des postes de responsabilités des entreprises.



Sources : World Economic Forum's Executive Opinion survey 2008, publié dans chaque profil « pays » du « Gender Gap Report » ainsi que dans le cadre du « Global Competitiveness Report ».

Le détail de la notation par pays figure en page suivante.

Par ailleurs, selon le classement 2010 du World Economic Forum sur l'égalité des chances femmes-hommes : **la France occupe le 127^e rang mondial sur 134 pays** pour les écarts de salaire entre les femmes et les hommes, derrière la Russie ou encore le Kazakhstan³³.

³³ Sources : Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, Service du Premier ministre à Paris. Communiqué de presse du 13 octobre 2010. www.observatoire-parite.gouv.fr

RTE (Réseau de Transport d'Électricité) sur la bonne ligne

RTE exploite et développe le réseau électrique haute et très haute tension. Cette entreprise publique a choisi de mettre en œuvre, par voie d'accord, un ensemble de mesures pour faciliter l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Un premier accord signé en 2007 a permis d'enregistrer des progrès : un taux de féminisation, dans une entreprise très technique, porté de 17,9 % à 19,4 % ; une féminisation des recrutements en hausse de 22 % à 25,6 %.

Un nouvel accord, signé en juillet 2011, engage RTE sur de nombreux objectifs chiffrés, parmi lesquels :

- Imposer durablement l'égalité professionnelle, dans les mentalités comme dans les pratiques,
- Accroître la mixité de l'emploi (objectif : taux de féminisation des effectifs de + 0,5 % par an),
- Assurer l'équité en matière de parcours professionnels.

Pour la mise en œuvre de cet accord, RTE s'appuie sur un réseau composé de correspondants « égalité professionnelle » (un dans chacun des 18 établissements), avec des plans d'actions locaux.

Parmi les actions en cours ou en vue :

- Des actions de sensibilisation sur les représentations, stéréotypes et préjugés (théâtre, conférence, exposition, articles...),
- La mobilisation des managers,
- La promotion des métiers de RTE dans des collèges, lycées professionnels, établissements d'enseignement supérieur, avec des messages et dispositifs spécifiquement dédiés aux futures candidates,
- Les actions en faveur de la féminisation des métiers techniques (passerelles internes du tertiaire vers le technique, recrutements féminins...)
- L'analyse de l'évolution de la proportion de femmes dans les postes à responsabilité, un suivi spécifique des femmes désireuses de prendre des responsabilités.

Données RTE

Tableau n° 19 : Classement de 24 pays selon leur notation.

<i>Rang</i>	<i>Pays</i>	<i>Notation 2008</i>
1er	Finlande	5,67
2e	Islande	5,55
3e	Norvège	5,37
4e	Canada	5,32
5e	Suède	5,19
6e	Danemark	5,17
7e	États-Unis	5,06
8e	Russie	5,03
9e	Chine	5,02
10e	Irlande	4,96
11e	Grande-Bretagne	4,89
12e	Luxembourg	4,82
13e	Australie	4,79
14e	Suisse	4,74
15e	Belgique	4,56
16e	Pays-Bas	4,55
17e	Allemagne	4,37
18e	Grèce	4,37
19e	Autriche	4,31
20e	Portugal	4,23
21e	France	4,07
22e	Pologne	3,8
23e	Italie	3,65
24e	Espagne	3,63

Sources : Word Economic Forum's Executive Opinion survey 2008, publié dans chaque profil « pays » du « Gender Gap Report » ainsi que dans le cadre du « Global Competitiveness Report ».

CONCLUSION

Synthèse de la représentation des femmes chef d'entreprise au sein des mandats patronaux en Languedoc-Roussillon

La place des femmes dans les mandats des entreprises, en tant que représentation active des femmes chef d'entreprise dans l'édifice institutionnel du Languedoc-Roussillon

Les tableaux 18 et 19 présentent **une synthèse de la représentation des femmes chefs d'entreprise au sein des mandats patronaux**, ainsi que **la proportion des femmes parmi les administrateurs des sociétés cotées du Languedoc-Roussillon**.

Le tableau 20 permet une comparaison avec le pourcentage de femmes dans les mandats politiques locaux de la Région.

Au bout du compte on observe un différentiel de 15 % au détriment des femmes chefs d'entreprises, par rapport aux femmes titulaires de mandats politiques locaux.

Tableau n° 20 : poids des femmes dans les mandats des entreprise du Languedoc-Roussillon

Organisme	Titulaires des mandats des entreprises		% de femmes dans les mandats des entreprises en Languedoc-Roussillon
	Chefs d'entreprise Hommes Représentés	Chefs d'entreprise Femmes Représentées	
Conseil économique social et environnemental CESR- LR	23	7	23,33 %
Chambres de commerce et d'industrie territoriales du Languedoc-Roussillon	244	60	19,74 %
Juridictions T. Commerces, Prud'Hommes, T. Sécurité sociale Languedoc-Roussillon	139 237 27 625	16 78 12 106	16,96 %
Autres mandats régionaux (échantillon)	45	13	22,4 %
TOTAL	937	186	19,85 %

Sources : enquêtes Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon

Tableau n° 21 : poids des femmes dans les Conseils des entreprises cotées du Languedoc-Roussillon

Total administrateurs	Hommes	Femmes	% femmes
55	44	11	20 %

Sources : enquêtes Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon

Tableau n° 22 : poids des femmes dans les mandats politiques locaux du Languedoc-Roussillon

Assemblées Du Languedoc-Roussillon	Hommes	Femmes	% femmes
Conseil régional	67	31	46,2 %
Conseils généraux (5)	168	18	9,68 %
Municipalités (1545)	21 984	8 170	35 %
Intercommunalités (132)	4 193	986	23,5 %
TOTAL	26 412	9205	34,85 %

Sources : Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon, résultats élections régionales 2010, cantonales 2011, municipales 2008.

A Davos, pas de tremplin pour la parité

Parmi les 2 500 décideurs du Forum économique mondial de Davos de janvier 2011 figuraient 20 % de femmes. Bien que cette proportion ait doublée en 20 ans, un tiers des 100 « partenaires stratégiques » - les plus gros donateurs - du Forum n'envoie que des hommes à Davos.

Cette année, une mesure incitative mise en place était destinée aux « partenaires stratégiques ». Ceux-ci ont droit à 5 « badges blancs » (l'accréditation de luxe) au lieu de 4, si au moins une femme fait partie de cette délégation. Une mesure *a minima*. Car non seulement, elle n'incite pas à aller au-delà d'une proportion de 30 % mais elle n'empêche pas les compagnies de n'envoyer que des hommes. C'est ce qu'on fait un tiers d'entre elles en janvier 2011 (...).

Pour Sasha Galbrath, journaliste au *Washington Post* et spécialiste du management au féminin, « *le WEF (World Economic Forum), pourrait avoir un impact en refusant les compagnies exclusivement masculines* ».

Entreprendre, 26 janvier 2011

... pourtant un « vivier » de femmes existe

Plusieurs initiatives veulent mettre en lumière les candidates potentielles.

WCD Paris : l'antenne française du Réseau américain Women Corporate Directors regroupe des femmes déjà administratrices ou compétentes pour l'être ou désireuses de la devenir.

Women on board : l'Institut français des administrations (IFA) prépare avec l'Association European Professional Women's Network un programme baptisé « Women on board ».

Boardwomen Partners : s'inspirant d'un programme d'il y a cinq ans à la bourse de Londres, Marie-Claude Peyrarche, ancienne cadre dirigeante de France Télécom, et Véronique Preaux-Cobti, directrice générale du cabinet de conseil Diafora, mobilisent vingt grands patrons autour du programme « Boardwomen Partners ». Chacun accepte de jouer le rôle de mentor pour une femme d'une autre entreprise identifiée par l'un de ses pairs.

Entreprendre, 19 avril 2010

REMERCIEMENTS

Nos remerciements iront plus particulièrement aux personnalités suivantes qui nous ont aidés et soutenus dans nos travaux :

M^{me} Michèle Sabban, Présidente de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) et Vice-présidente de la Région Ile de France ;

M^{me} Colette Kréder, Ingénieure, Directrice de l'École Polytechnique Féminine de 1979 à 1994 ;

M. Jean-Claude Albert, Chargé de mission puis Directeur du Conseil économique social et environnemental régional du Languedoc-Roussillon (CESER LR) de 1975 à mai 2011 ;

M^{me} Chantal Boix, Présidente du Conseil des Prud'hommes de Montpellier ;

M^{lle} Marion Rabier, Doctorante ;

M^{me} Christine Pujol, Vice-présidente de la CCIT de Carcassonne.

Nous remercierons ensuite les organismes suivants :

Le MEDEF LR et notamment **M^{me} Valérie Blanchard** ;

L'Association mondiale des femmes chef d'entreprise FCE Montpellier et notamment **M^{me} Olga Bernabé**, Past-présidente fondatrice, ainsi que **M^{me} Florence Amphoux**, Présidente, et **M^{me} Michèle Berthe**, administratrice ;

L'Association des femmes dirigeantes d'Allemagne (Verband deutscher Unternehmerinnen e.V. (VdU), et plus particulièrement **M^{me} Jacqueline Hannen** (VIT international team, Belgique) ;

L'Union Régionale des CIDFF du Languedoc-Roussillon et sa présidente, **M^{me} Michèle Mercadier**, Vice-présidente déléguée du CESER du Languedoc-Roussillon ;

Le réseau **SYNERSUD**, ainsi que la Direction générale adjointe de la Région chargée du département de l'Égalité des chances représentée par **Mme Josick Paoli**, DGA ;

Notre gratitude ira à l'équipe de l'Assemblée des femmes - Observatoire de la parité du Languedoc-Roussillon sans laquelle ce rapport n'aurait pu exister :

M^{me} Odette Amanton (34), pour sa patiente recherche de données ;

M^{me} Colette Jouglà (11), et **M. Jean-Claude Maurin** (30) pour leur soutien informatique ;

M^{me} Monique Barbe (11) qui nous a assisté dans le secrétariat ;

M^{me} Dominique Aulas (48) pour s'être associée à nos travaux.

Enfin, **M. Roger Tapié**, pour les saisies et le traitement de données informatiques ainsi que pour la réalisation des infographies.

L'essentiel des analyses et la rédaction de ce rapport ont été réalisées par **M^{me} Geneviève Tapié**, Présidente de l'Assemblée des femmes - Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon.

Notre reconnaissance va enfin au Conseil général de l'Aude présidé par **M. André Viola** pour la fidélité de sa contribution,

A la **Banque Dupuy de Parseval** ainsi qu'à la **Banque Populaire du Sud** pour leur contribution,

Sans oublier l'important support de l'exécutif régional du Languedoc-Roussillon, représenté notamment par **M. Christian Bourquin**, Président de la Région Languedoc-Roussillon, ainsi que par le **Sénateur Robert Navarro**, Premier Vice-président, sans l'appui desquels, rien n'aurait été matériellement possible.

Enfin, au Réseau de Transport d'Électricité (RTE) à Paris et tout particulièrement à **M. Michel Derdevet**, directeur de la communication, et à **M^{me} Anne Semain-Bandet**, responsable Diversité Mixité Handicap ; ainsi qu'à la **Ville de Narbonne** représentée par **M. Jacques Bascou**, Député-maire.



L'Assemblée des femmes, fondée par Yvette Roudy, ancienne ministre, a pour objectif la promotion des femmes dans la vie publique et leur participation dans toutes les sphères de décision. Avec l'appui de la Région, l'Association du Languedoc-Roussillon s'est donné les missions d'Observatoire régional de la parité dont les activités s'inscrivent dans le cadre de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. L'Assemblée des femmes, Observatoire de la parité en Languedoc-Roussillon est experte de "L'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, Service du Premier ministre" à Paris.

Assemblée des Femmes
Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon
emc.tapie.genevieve@wanadoo.fr

